



Faire ensemble 2030

Un jeu imaginé et conçu par

La Fonda
*fabrique
associative*

GUIDE DE L'ANIMATEUR



COOPÉRER POUR UN AVENIR SOLIDAIRE, JUSTE ET DURABLE

Le jeu Faire ensemble 2030 vise à sensibiliser les joueurs aux Objectifs de développement durable (ODD) et à susciter le réflexe coopératif. Il repose sur une dynamique de résolution de défis en équipe. Les joueurs incarnent chacun un personnage, acteur clé de l'Agenda 2030: l'État, l'entreprise, l'association, la collectivité territoriale, le centre de recherche, l'individu. En début de partie, trois défis leur sont soumis. Chaque défi, documenté par des données clés, correspond à la cible d'un ODD et souligne les interactions entre ODD. Les joueurs ont alors une heure pour résoudre ces défis, en construisant une solution en misant sur l'ODD17, les partenariats.

OBJECTIFS DU JEU

- > S'approprier l'Agenda 2030 et les ODD, savoir les mobiliser pour les mettre au service de ses projets et de ses alliances.
- > Développer le réflexe partenarial.
- > Comprendre les grands enjeux d'aujourd'hui et s'organiser avec d'autres pour construire un futur durable.

LES 17 ODD ?

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'ONU en 2015. Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue de «éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.» *En savoir plus page 12.*



Faire ensemble 2030

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

- > Il prépare la partie en adaptant les défis et les règles en fonction des objectifs et des enseignements qu'il souhaite en faire tirer par les joueurs. *Le guide fournit des exemples d'adaptations, pages 8 à 10.*
- > Il s'assure du bon déroulement de la partie, en régulant les échanges entre les participants et en veillant au temps imparti.
- > Il facilite la compréhension des défis et stimule la créativité. *Il peut s'appuyer sur les données et exemples proposés dans ce guide, pages 13 à 60.*

- > Il évalue les actions proposées: est-ce que l'action envisagée par un ou plusieurs joueurs répond bien au défi ? Il s'agit de s'assurer que l'action est réfléchie : elle peut ne pas sembler réaliste mais il est important qu'elle reste cohérente et plausible.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Règles du jeu	p. 4
Usages et adaptations possibles	p. 8
Présentations des défis	p. 11
Notice de lecture	p. 11
Les 17 ODD	p. 12
ODD 1 - Pas de pauvreté	p. 13 à 15
Assurer un logement décent à tou.te.s	
Combattre la pauvreté des familles monoparentales	
Éradiquer l'extrême pauvreté	
ODD 2 - Fin de la faim	p. 16 à 18
Développer les circuits-courts	
Garantir une alimentation saine, suffisante, durable	
Développer les systèmes agricoles durables	
ODD 3 - Santé	p. 19 à 21
Réduire la pollution de l'air aux particules fines	
Prémunir les enfants contre le surpoids	
Mettre un terme aux grandes épidémies	
ODD 4 - Éducation	p. 22 à 24
Handicap : garantir une école inclusive	
Combattre l'illettrisme	
Appliquer le droit à une éducation de qualité	
ODD 5 - Égalité entre les sexes	p. 25 à 27
Lutter contre les violences faites aux femmes	
Garantir l'égalité salariale	
Assurer l'accès à la santé sexuelle et procréative	
ODD 6 - Eau propre, assainissement	p. 28 à 30
Impliquer la population dans la gestion de l'eau	
Combattre la pollution des rivières	
Éviter la pénurie d'eau en zones arides	
ODD 7 - Énergie	p. 31 à 33
Mener la transition énergétique des territoires	
Garantir l'accès à une énergie durable	
Accroître la part des énergies renouvelables	

ODD 8 - Travail et économie p. 34 à 36

Piloter un développement local durable
Réduire la proportion de jeunes non scolarisés
Mettre fin au travail des enfants

ODD 9 - Industries et infrastructures p. 37 à 39

Développer l'offre de mobilité durable
Favoriser l'éco-conception
Développer des industries durables et résilientes

ODD 10 - Inégalités réduites p. 40 à 42

Lutter contre les inégalités en Outre-mer
Développer l'égalité des chances
Augmenter les revenus des plus pauvres

ODD 11 - Villes et communautés p. 43 à 45

Impliquer les citoyens dans la gestion de la ville
Réduire l'impact écologique des villes
Prévenir l'impact des catastrophes naturelles

ODD 12 - Consommation et production p. 46 à 48

Développer l'économie circulaire
Développer les alternatives au transport aérien
Parvenir à une production durable des textiles

ODD 13 - Changements climatiques p. 49 à 51

Sensibiliser la population
Mettre l'écologie au cœur des politiques
Renforcer la résilience face aux aléas climatiques

ODD 14 - Vie aquatique p. 52 à 54

Lutter contre la pollution plastique marine
Réduire l'acidification des océans
Combattre la surpêche

ODD 15 - Vie terrestre p. 55 à 57

Protéger la biodiversité
Préserver les écosystèmes de montagne
Développer une gestion durable des forêts

ODD 16 - Paix et justice p. 58 à 60

Favoriser l'engagement des jeunes
Prévenir les violences policières
Lutter contre l'évasion fiscale

Lexique p. 61
Le Programme Faire Ensemble p. 67

RÈGLES DU JEU

Nombre de joueurs

4 à 12 joueurs + un animateur

But du jeu

En une heure, résoudre trois défis inscrits à l'Agenda 2030, en coopérant entre acteurs autour de la table. (Possibilité pour l'animateur de moduler le nombre de défis à résoudre et/ou le temps imparti - cf. variantes).

Contenu du jeu

Le jeu comporte :

- 48 cartes Défi
- 6 cartes Acteur
- 30 cartes Positionnement
- Un tableau des 17 ODD (au verso des règles du jeu)

À réunir en plus : feuilles ou *post-it*, pour écrire les idées de projets pour résoudre les défis (*canevas téléchargeables sur le site fonda.asso.fr*).

Les cartes Défi

Trois défis sont proposés par ODD (sauf pour l'ODD 17) : un à l'échelle locale, un à l'échelle nationale et un à l'échelle internationale. Des données clés sont précisées sur chaque carte et dans le guide de l'animateur pour mieux comprendre le défi et ses enjeux.

Les cartes Acteur

Chaque joueur incarne, tout au long de la partie, un des six « acteurs » (État, Association, Entreprise, Collectivité territoriale, Centre de recherche et Individu) dont il précisera le rôle et les missions en fonction des défis. Si le nombre de joueurs est inférieur à

CARTE DÉFI

ODD concerné

Échelle internationale

Votre défi

Éviter la pénurie d'eau liée au réchauffement climatique dans les zones arides

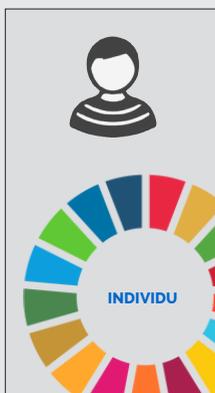
Intitulé du défi

Autres ODD concernés

Données, chiffres pour faire réagir

Avec le changement climatique actuel, d'ici 2030, la pénurie d'eau dans certains endroits arides et semi-arides ferait se déplacer entre 24 et 700 millions de personnes. La pression sur les ressources voisines sera encore plus importante dans les zones urbaines en fort développement.

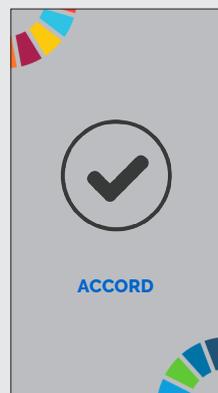
CARTE ACTEUR



6 rôles d'« acteurs » peuvent être joués :

- l'État,
- l'Association,
- l'Entreprise,
- la Collectivité territoriale,
- le Centre de recherche,
- l'Individu.

CARTE POSITIONNEMENT



Chaque acteur possède 5 cartes pour se positionner :

- 1 carte « porteur de projet »,
- 2 cartes « partenaires »,
- 1 carte « accord »,
- 1 carte « veto ».

six, une ou deux cartes Acteur sont à retirer. Si le nombre de joueurs est supérieur à six, les personnages peuvent être incarnés en binôme.

Les cartes Positionnement

Chaque acteur possède 5 cartes pour se positionner pour réaliser les défis :

- La carte « Porteur de projet » (une par acteur) permet de prendre la main pour résoudre le défi en proposant sa solution au défi à construire collectivement.
- La carte « Partenaire » (deux cartes par acteur) permet de participer à la solution choisie pour résoudre le défi.
- La carte « Accord » (une par acteur) permet de donner son accord pour la solution choisie sans s'impliquer dans sa mise en œuvre (pas d'entrave).
- La carte « Veto » (une par acteur) permet de s'opposer à la solution choisie et d'empêcher la résolution du défi.

Organisation d'une partie

Une partie dure entre une heure trente et deux heures. Elle se structure en trois séquences :

1. Installation et introduction au jeu (*entre 15 et 30 minutes*).
2. Temps de jeu (*1 heure*).
3. Débrief de la partie (*entre 15 et 30 minutes*).

Matériel nécessaire :

- Les cartes du jeu
- Le tableau des ODD (disponible sur internet ou au verso de la règle contenue dans l'étui)

- Une table et des chaises, dans un endroit au calme
- Le guide de l'animateur, à disposition de ce dernier pour apporter des compléments sur les défis et les manières de les résoudre.

INTRODUCTION AU JEU ET INSTALLATION

L'animateur introduit la partie en présentant le jeu, son principe et ses objectifs. Il expose les règles du jeu. En fonction de la connaissance qu'en ont les joueurs, il s'attardera sur la présentation de l'Agenda 2030 et des 17 ODD.

L'animateur procède ensuite à l'installation du jeu. Il distribue à chaque joueur ou binôme une carte Acteur. Il distribue ensuite les cartes Positionnement, soit par acteur : une carte « Porteur de projet », une carte « Accord », une carte « Veto », deux cartes « Partenaire ». Enfin, il distribue feuilles ou *post-it* à chacun.

Les joueurs posent leur carte Acteur face visible devant eux. On fait un tour de table pour que chacun (joueur seul ou binôme) puisse annoncer le rôle qu'il incarne pendant toute la durée de la partie, et qu'il pourra préciser selon les défis qui devront être relevés.

L'animateur pose ensuite sur la table :

- le tableau des 17 ODD (au verso des règles du jeu),
- trois cartes Défi sélectionnées au préalable par l'animateur (cf. p.8, usages et adaptations possibles du jeu) ou choisies au hasard.

L'animateur lit les trois cartes Défi

et s'assure que les défis sont bien compris par tous les joueurs. Il utilise à cette fin le guide de l'animateur qui apporte des informations complémentaires sur les défis (chiffres clés, enjeux...) et **donne des idées quant aux rôles plus spécifiques que peuvent revêtir les différents acteurs**. En effet, chaque joueur (ou binôme) va devoir préciser son rôle, en fonction des défis proposés, de leur échelle, et des réponses qu'il souhaite apporter aux défis. Un même rôle peut être choisi pour tous les défis, ou peut évoluer selon les défis.

La partie peut commencer ! Un compte-à-rebours est lancé : en une heure, tous les acteurs doivent se positionner pour la résolution de chacun des trois défis !

EXEMPLES DE RÔLES POSSIBLES POUR CHACUN DES 6 ACTEURS

Pour l'Association : une ONG de solidarité internationale, une association locale d'éducation populaire, une fédération nationale...

Pour l'Entreprise, une PME, une multinationale, une entreprise d'intérêt public, une coopérative, une fondation, une *start-up*...

Pour la Collectivité : une mairie, un département, une communauté d'agglomération...

Pour l'État : un ministère, un service décentralisé, un préfet, l'Union européenne...

Pour le centre de recherche : une université, un centre d'étude statistique, un *consortium* international de scientifiques...

Pour l'Individu : un militant, un citoyen, un enfant, un parent...

TEMPS DE JEU

1. Chaque acteur identifie parmi les trois défis celui sur lequel il veut se positionner comme « porteur de projet ». Il choisit comment il souhaite personifier son rôle en fonction de l'acteur qu'il incarne, et formule pour ce défi un axe de résolution, qu'il note sur un *post-it*.
> **Prévoir trois minutes de réflexion sur cette phase** (il est possible de prendre plus de temps, mais attention le compte à rebours est enclenché!).

2. À la fin des trois minutes, chaque acteur pose sa carte « Porteur de projet » à côté du défi qu'il propose de résoudre. L'un après l'autre, les porteurs de projets énoncent à voix haute leur projet et positionnent leur *post-it* à côté de leur carte « Porteur de projet ».

3a. S'il y a plusieurs porteurs de projet pour résoudre un même défi, un temps de négociation s'ouvre :

- soit ils se mettent d'accord entre eux en ne laissant qu'un seul porteur de projet,
- soit ils se mettent d'accord entre eux pour formuler un nouveau projet, qu'ils réécrivent sur un nouveau *post-it*.

3b. Si un défi ne trouve pas de porteur de projet, un joueur, qui aurait récupéré sa carte « Porteur de projet », à l'issue de la phase de négociation est invité à se positionner et proposer un axe de résolution.

4. Une fois les projets formulés, chaque joueur (ou binôme) réfléchit à son positionnement, en fonction du rôle qu'il incarne (d'un défi à l'autre, le rôle choisi peut varier, du moment que la

catégorie d'acteur reste la même). Le joueur va-t-il être partenaire du projet proposé, donner son accord ou mettre son veto au projet ? Il prépare son argumentaire pour justifier sa position.
> **Prévoir cinq minutes de réflexion sur cette phase.**

5. Quand les cinq minutes sont écoulées, chaque joueur abat ses cartes Positionnement.

6. Commence alors la résolution du premier défi.

- Si une carte « Veto » est posée, le joueur qui s'oppose expose les raisons de son désaccord. Le porteur de projet est alors invité à répondre, pour convaincre le joueur de lever son veto.
- Si une carte « Partenaire » est posée, le joueur qui propose le partenariat est invité à en préciser les termes. Le porteur de projet indique alors s'il accepte ce partenariat ou non.
- Si une carte « Accord » est posée, le porteur de projet peut solliciter le joueur en accord pour qu'il devienne partenaire.

7. Une fois tous les positionnements justifiés, ré-évalués et actés pour un premier défi, on passe à la résolution du deuxième défi, puis à la résolution du troisième. > **L'animateur veille à indiquer combien de temps il reste avant la fin du jeu.**

Fin du jeu

Quand l'heure est écoulée, plus personne ne peut modifier son positionnement. On regarde alors le plateau et on relit les solutions actées.

- Si tout le monde s'est positionné et qu'aucune résolution n'a obtenu de Veto alors la partie est gagnée !
- Si non, on annonce le nombre de défis qui ont été résolus avec succès et on identifie les points de blocage qui ont empêché la résolution du ou des autres défis.

DÉBRIEF DE LA PARTIE

« Quels enseignements retenir ? » Les participants sortent du jeu de rôle, chacun reprend son identité réelle. Ils échangent entre eux, formulent les enseignements qu'ils ont tiré de la partie, et les engagements qu'ils ont envie de prendre à l'issue de celle-ci.

AVERTISSEMENTS POUR L'ANIMATEUR

- Il est recommandé que l'animateur prenne le temps de réfléchir aux défis qu'il souhaite soumettre aux joueurs avant la partie, en fonction des objectifs poursuivis au sein de la structure.
- Une table de jeu rassemble entre six et douze joueurs. Un animateur est indispensable. Il pourra animer jusqu'à deux tables de jeu, éventuellement trois s'il est chevronné.

La Fonda peut vous appuyer dans la mise en place d'une partie, en l'adaptant à vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter !

USAGES ET ADAPTATIONS POSSIBLES DU JEU

En combinant jeu de rôles et approche coopérative, le jeu Faire ensemble 2030 consiste en une simulation de négociations, dans l'esprit de l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

Selon le degré de connaissance qu'ont les joueurs des ODD ainsi que leurs pratiques de la coopération et selon les objectifs que l'on se fixe en organisant une partie, le jeu peut faire l'objet de variantes.

Voici trois adaptations possibles du jeu Faire ensemble 2030, en fonction de vos objectifs.

ADAPTATION 1. SENSIBILISER AUX ODD

Votre objectif est de permettre aux joueurs de se familiariser avec les ODD, qu'ils ne connaissent que peu ou pas du tout. L'essentiel est d'insister sur la dimension transversale des ODD, sur la manière dont ils se retrouvent à différentes échelles d'action et sur le rôle clé de l'ODD 17 pour atteindre les autres ODD.

Comment bien sélectionner les défis ?

Il est préférable de sélectionner les défis avant la partie. L'animateur choisit trois défis permettant de comprendre la dimension transversale des ODD, à trois échelles différentes. Si l'on a une connaissance du profil des participants, on peut identifier parmi les défis au moins un dont ils sont familiers.

En amont de la partie. Le temps de présentation des ODD est important. L'animateur peut prévoir 30 minutes pour cette séquence, en laissant de la place aux questions des joueurs. On s'assure ainsi que tout le monde est au même niveau de connaissance.

Pendant la partie. L'essentiel est d'assurer l'échange entre les joueurs. Tout doit être fait pour fluidifier la partie. Les joueurs sont être laissés libres d'incarner leur personnage de façon différente pour chaque défi.

Après la partie. À l'issue de la partie, l'animateur pourra proposer un *débriefing*, en adressant aux joueurs les questions suivantes : « Qu'avez-vous retenu des ODD ? », « Selon-vous, constituent-ils un cadre de référence pertinent pour favoriser le dialogue entre acteurs ? » « Pensez-vous que les partenariats sont un levier pertinent pour atteindre les ODD ? », « Comment avez-vous vécu cette expérience de dialogue pluri-acteurs ? », « Quel enseignement souhaiteriez-vous mettre en application dans votre travail / vos engagements / vos pratiques quotidiennes ? »

Variante, si vous ne disposez pas du temps prévu pour une partie complète.

Vous pouvez prendre appui sur les cartes Défi comme support de discussion. On pioche alors une carte Défi, et la personne qui a pioché est invitée à dire en quoi celui-ci concerne les ODD indiqués sur la carte. Les autres participants peuvent apporter des données complémentaires à celles indiquées et relier le défi à d'autres ODD.

ADAPTATION 2. ALLER PLUS LOIN DANS SA COMPRÉHENSION DES ODD

Les joueurs sont déjà familiarisés aux ODD. L'objectif de l'animateur est alors de permettre d'aller plus loin dans cette compréhension, en insistant sur leur caractère transversal et universel.

Comment bien sélectionner les défis ?

Il est préférable de sélectionner les trois cartes Défi avant la partie, mais il est aussi possible de laisser faire le hasard en piochant les cartes, ou encore de profiter du temps en amont pour laisser les joueurs sélectionner les défis auxquels ils souhaitent réfléchir. Les cartes sont alors mises à leur disposition, chaque joueur sélectionne un défi et un vote permet ensuite de distinguer les trois défis abordés lors de la partie.

En amont de la partie. Conserver un temps de présentation des ODD pour s'assurer que tous les joueurs partagent le même niveau de connaissance. La présentation pourra laisser plus de temps à l'échange. L'animateur pourra par exemple inviter les joueurs à s'exprimer sur leur compréhension des ODD et de l'utilité de ceux-ci.

Pendant la partie. L'animateur peut introduire des éléments de contraintes. Par exemple il est possible de demander aux joueurs d'incarner leur personnage de la même façon sur toute la durée de la partie, pour tous les défis. Les joueurs seront ainsi plus fortement sensibilisés aux approches systémiques.

L'animateur peut également amener des éléments perturbateurs, qui viendront complexifier la résolution d'un défi : la nécessité de tenir compte de restrictions budgétaires ; une manifestation de grande ampleur ou une action de lobbying ; la nécessité de prendre en compte un ODD qui n'est pas ciblé directement par le défi ; un événement climatique ; réfléchir à l'impact du projet sur les inégalités ; analyser le projet proposé au prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes...

Autre possibilité, l'animateur peut inviter chaque joueur à être « gardien » d'un ODD. Il devra alors user de son droit de veto si un projet proposé en réponse à un défi va à l'encontre de l'atteinte de l'ODD dont il est le « gardien ».

Après la partie. L'analyse de la partie pourra porter sur les freins et les leviers dans la mise en place de coopérations ou encore sur les liens d'interdépendance qui existent entre les ODD.

ADAPTATION 3. STRUCTURER UNE DÉMARCHE DE COOPÉRATION, FAIRE LE LIEN ENTRE LES ODD ET UNE ACTION QUE VOUS MENEZ

Le jeu peut être utilisé comme **un atout de structuration ou de consolidation de projets**. Il peut aider à :

- affiner une problématique que l'on souhaite aborder ;
- mieux comprendre les interdépendances entre la problématique à laquelle on cherche à répondre par son projet et d'autres problématiques ;

- identifier des partenaires potentiels et préparer un argumentaire pour les aborder ;
- définir des premières orientations stratégiques.

La partie sera alors scrupuleusement préparée pour que chacun puisse en tirer des enseignements utiles.

Comment bien sélectionner les défis ?

Il est indispensable de sélectionner les défis au préalable pour s'assurer que l'on traitera les sujets en lien avec son projet. L'animateur est invité à envisager tous les défis proposés : des impacts réciproques peuvent exister entre un défi et le projet que l'on souhaite porter, sans que ces liens apparaissent de façon évidente au premier regard. La partie peut ainsi permettre d'examiner ces interdépendances.

Il est aussi possible d'associer les joueurs à la construction des défis, sans nécessairement reprendre ceux déjà proposés par les cartes. Cette approche est indiquée au premier temps d'élaboration d'un projet. Dans le cadre d'un atelier spécifique organisé avant la partie, l'animateur soumet aux participants une série de données et tendances – tirées du guide de l'animateur ou d'autres sources – en vue de leur faire formuler des problématiques et des défis auxquels il leur paraît essentiel d'apporter des réponses.

En amont de la partie. La présentation des ODD mettra l'accent sur la façon dont ils constituent un cadre de référence pour une approche systématique des projets et pour structurer un dialogue pluri-acteurs. Ce temps peut aussi être mis à profit pour définir les rôles que chacun sera amené à jouer.

Les participants définissent ainsi les acteurs pertinents pour répondre aux défis identifiés et vont pouvoir simuler lors de la partie les modalités de dialogue entre ces acteurs.

Pendant la partie. Il est utile de prendre des notes pour capitaliser sur les enseignements que l'on pourra tirer de la partie (proposition et structuration de partenariats...)

Variante. Un des joueurs incarne la structure où est organisée la partie et présente le projet qu'elle porte. Objectif : réfléchir sur les partenariats possibles et les argumentaires à construire pour aborder d'autres acteurs.

Après la partie. Ce temps peut faire l'objet d'une délibération visant à identifier, parmi les actions proposées, celles qui pourraient être menées prioritairement, en distinguant celles faisables à court terme et celles ayant un effet levier important.

*Cette série d'adaptations est non exhaustive ! Le jeu Faire ensemble 2030 peut faire l'objet d'usages et de variantes très libres, en fonction des objectifs et des enseignements que l'on souhaite en tirer. Le principe de base – trois défis à résoudre en une heure en mobilisant une pluralité d'acteurs – offre une grande souplesse. Quelle que soit l'approche privilégiée ensuite, l'essentiel est que le temps consacré soit un temps convivial, d'apprentissage collectif et qui suscite le dialogue. **N'hésitez pas à contacter la Fonda pour avoir toute information sur les approches possibles et la construction d'une partie !***

PRÉSENTATION DES DÉFIS

Les pages 13 à 60 du guide apportent des compléments d'informations sur les défis indiqués par les cartes Défi. Chacune des pages qui suit correspond à une carte.

NOTICE DE LECTURE DES PAGES 13 À 60

Intitulé du défi

Lutter contre la pollution plastique marine

14 VIE AQUATIQUE

Échelle : **Échelle locale**

Autres ODD concernés : 6, 12, 13

Exposition des faits. Les données sont plus fournies que sur la carte : l'animateur est invité à les porter à la connaissance des joueurs s'il en juge le besoin.

Acteurs possibles

- **Association** : association de préservation du littoral, de défense de l'environnement.
- **Entreprise** : restaurant rapide utilisant beaucoup d'emballages, fédération de la plasturgie, entreprise de transport maritime, entreprise de nettoyage du littoral.
- **Collectivité** : municipalité, communauté de communes.
- **État** : ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Industrie.
- **Centre de recherche** : centre d'étude de la biodiversité des océans.
- **Individu** : consommateur, vacancier.

Exemples d'initiatives

- L'ONG WWF réalise des études sur le phénomène et porte un plaidoyer pour l'interdiction du plastique à usage unique et une meilleure gestion des déchets.
- L'association Oceanoplastic intervient localement sur différents littoraux à travers l'observation et le repérage des fuites et déchets, des actions de collecte et de sensibilisation auprès des citoyens, des collectivités et des entreprises locales.
- En France, suite à un décret ministériel, certains produits en plastique à usage unique sont interdits à la vente à partir du 1^{er} janvier 2020.

Cible de l'ODD dans laquelle s'inscrit le défi.

D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

Exemples d'initiatives répondant au défi, pour inspirer les joueurs s'ils en ont besoin.

Carte Défi correspondante

14 VIE AQUATIQUE

Échelle locale

Votre défi

Lutter contre la pollution plastique marine

6, 12, 13

Un tiers des déchets plastiques, soit 100 millions de tonnes, polluent les terres, rivières et océans chaque année. La pollution plastique des océans pourrait atteindre 300 millions de tonnes d'ici 2030.

Elles sont classées dans l'ordre des ODD et par échelle : locale, nationale et internationale. Nous vous invitons à n'utiliser ces informations qu'en cas de « panne d'imagination » ou pour compléter des premières pistes élaborées par les joueurs.

ODD principal dans lequel s'inscrit le défi

Exemples de rôles d'acteurs possibles. L'animateur peut utiliser cette liste pour aider les joueurs à préciser le personnage qu'il souhaite incarner.

REPÈRE : LES 17 ODD



ODD1. Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde. *Présentation des défis à résoudre pages 13 à 15.*

ODD2. Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. *Pages 16 à 18.*

ODD3. Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges. *Pages 19 à 21.*

ODD4. Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie. *Pages 22 à 24.*

ODD5. Réaliser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles. *Pages 25 à 27.*

ODD6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. *Pages 28 à 30.*

ODD7. Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous. *Pages 31 à 33.*

ODD8. Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. *Pages 34 à 36.*

ODD9. Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation. *Pages 37 à 39.*

ODD10. Réduire les inégalités dans et entre les pays. *Pages 40 à 42.*

ODD11. Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables. *Pages 43 à 45.*

ODD12. Assurer des modes de consommation et de production durables. *Pages 46 à 48.*

ODD13. Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts. *Pages 49 à 51.*

ODD14. Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable. *Pages 52 à 54.*

ODD15. Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité. *Pages 55 à 57.*

ODD16. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux. *Pages 58 à 60.*

ODD17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. *Cet ODD n'est pas traité au sein des défis du jeu ; il constitue à la fois le principe de jeu et son objectif.*

Assurer un logement décent à tou.te.s

Échelle locale



Les faits. Le nombre de personnes sans domicile a augmenté de 50 % entre 2001 et 2012. Celui des personnes en hébergement contraint chez des tiers de 19 % entre 2002 et 2013.

Le nombre de personnes en surpeuplement accentué dans leur logement a augmenté de 17 % entre 2006 et 2013.

Source : Fondation Abbé Pierre, *État du mal logement en France*, 2019

Cible dans l'Agenda 2030 n°1.4

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

1 PAS DE PAUVRETÉ



Acteurs possibles

- **Association :** association de lutte contre la précarité et pour l'accès de tous au logement...
- **Entreprise :** bailleur social, entreprise du bâtiment et de la rénovation...
- **Collectivité :** mairie, EPCI, département (pour l'hébergement de publics spécifiques)...
- **État :** ministère de la Cohésion des territoires...
- **Centre de recherche :** centre d'études sur la construction et le logement...
- **Individu :** habitant particulier...

Exemple d'initiative

La société Polygone, bailleur social à Aurillac, met des logements à la disposition de personnes sans abri ou en précarité venues de région parisienne. Elle les aide à trouver un emploi sur place, répondant ainsi aux besoins des entreprises locales.

Combattre la pauvreté des familles monoparentales



Échelle nationale



? **Les faits.** En 2015, 32,7% des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres, soit une proportion 2,3 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population.

Source: Observatoire des inégalités, 2017.

Cible dans l'Agenda 2030 n°1.2

D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

Acteurs possibles

- **Association:** association de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité (Unaf, Afev...), centre social associatif...
- **Entreprise:** direction RH d'une entreprise, mutuelle, fondation, Cnaf..
- **Collectivité:** département...
- **État:** ministère des Solidarités et de la Santé, secrétariat d'État à l'Égalité femmes-hommes...
- **Centre de recherche:** Observatoire des inégalités...
- **Individu:** particulier, parent...

Exemples d'initiatives

- Les familles monoparentales sont les premières à souffrir de l'absence de solutions de garde adaptées. Le réseau Môm'artre leur propose un mode de garde intégré, après l'école, basé sur l'art comme facilitateur du développement des enfants.
- Parents solos et Compagnie est une coalition d'acteurs associatifs (Afev, FCSF, Unaf...) dont l'objectif est de renforcer le pouvoir d'agir et de favoriser les démarches d'entraide et d'organisation collective de celles et ceux qui se reconnaissent comme des parents solos. Elle s'appuie pour cela sur une plateforme internet.

Éradiquer l'extrême pauvreté dans les pays en développement



Échelle internationale



? **Les faits.** 10,7% de la population mondiale vit avec moins de 1,90 dollar par jour.

Source: Banque mondiale, 2017.

Cible dans l'Agenda 2030 n°1.1

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,90 dollar américain par jour).

Acteurs possibles

- **Association:** ONG de solidarité internationale (ATD Quart Monde, CARE...)
- **Entreprise:** multinationale, agissant dans le domaine du micro-crédit...
- **Collectivité:** collectivités en jumelage, Cités-unies France...
- **État:** ministère de l'Europe et des Affaires étrangères...
- **Centre de recherche:** agences et instituts de recherche et développement (AFD, IDDRI...)
- **Individu:** habitant d'une zone pauvre ou non, volontaire en service international...

Exemple d'initiative

ATD Quart Monde mène, à l'échelle mondiale, une recherche inédite avec l'Université d'Oxford et grâce à un co-financement de l'AFD. Celle-ci vise à objectiver des dimensions de la pauvreté absentes des indicateurs classiques: la maltraitance sociale, la maltraitance institutionnelle ou encore les capacités de résilience. Ses résultats seront présentés à l'ONU et aux États pour enrichir la déclinaison de l'ODD1 partout dans le monde. ATD Quart Monde a, en outre, publié un manuel pratique visant à la mise en œuvre des « principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme ».

Développer les circuits-courts dans les territoire périurbains pour favoriser une alimentation plus locale et plus saine



Échelle locale



? **Les faits.** En France, le réseau des circuits-courts, notamment les AMAP, est un des plus élaborés d'Europe. Cependant, beaucoup de quartiers populaires restent encore très éloignés de ces circuits de distributions.

Source: La Fonda, *Tribune Fonda* n°237

Cible dans l'Agenda 2030 n°2.1

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.



Acteurs possibles

- **Association** : AMAP, association de promotion de l'agriculture bio...
- **Entreprise** : entreprise locale de production/distribution alimentaire, producteur bio...
- **Collectivité** : mairie, communauté de communes, département...
- **État** : ministère de l'Agriculture...
- **Centre de recherche** : institut de recherche en agronomie ou en alimentation...
- **Individu** : consommateur...



Exemple d'initiatives

Portés par des associations, des projets se mettent en place pour favoriser l'accès aux populations les plus précaires à des produits bio et de qualité à des prix abordables. C'est le cas de la Ferme de quartier à Saint-Étienne ou l'association Vrac (Vers un réseau d'achat commun) qui introduit les circuits-courts dans la banlieue lyonnaise.

Garantir aux personnes une alimentation saine, suffisante et durable



Échelle nationale



? **Les faits.** 3,9 millions de personnes, soit environ 6% de la population totale française utilisent les services de l'aide alimentaire (banques alimentaires, Restos du Cœur, etc ...).

La France gaspille dix millions de kilos de nourriture par an.

L'estimation des pertes causées par le gaspillage est comprise entre 12 et 20 milliards d'euros.

Sources: Planétoscope, ministère de l'Agriculture.

Cible dans l'Agenda 2030 n°2.1

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.



Acteurs possibles

- **Association** : association de solidarité (Restos du Cœur, Banque alimentaire...), association de consommateurs...
- **Entreprise** : industriel, distributeur...
- **Collectivité** : réseau des centres communaux d'action sociale, département...
- **État** : ministère de l'Agriculture, Agences régionales de Santé...
- **Centre de recherche** : observatoire de l'alimentation ou de la pauvreté, institut de recherche statistique...
- **Individu** : particulier en situation de précarité ou non...



Exemple d'initiative

Afin de promouvoir une alimentation durable, la Charte nationale pour une alimentation saine et durable dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux a été signée en 2018 par les ministères de la Santé et de l'Agriculture.

Elle vise à :

- améliorer l'alimentation des personnes accueillies pour leur santé et leur bien-être,
- lutter contre le gaspillage alimentaire,
- garantir un approvisionnement local et de qualité.

Préserver et développer les systèmes agricoles durables



Échelle internationale



Les faits. L'agriculture est le gagne-pain de 40% de la population mondiale. C'est la principale source de revenu et d'emploi pour les ménages ruraux pauvres. 500 millions de petites exploitations agricoles fournissent jusqu'à 80% de la nourriture consommée dans les pays en développement. Le secteur de l'agriculture est le principal employeur du monde.

Source: Site internet de l'ONU.

Cible dans l'Agenda 2030 n°2.4

D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes, et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.



Acteurs possibles

- **Association:** ONG œuvrant dans le domaine de l'alimentation, agissant pour la promotion de l'agriculture paysanne et biologique...
- **Entreprise:** industriel de l'agroalimentaire, de l'agrochimie (Monsanto, Carrefour...), entreprises agricoles...
- **Collectivité:** villes en jumelage...
- **État:** ministère de l'Agriculture, Union européenne (Pac, Feader), FAO...
- **Centre de recherche:** Cirad, IRD...
- **Individu:** agriculteur, maraîcher ou non...



Exemples d'initiatives

- En France, Terre de liens agit pour enrayer la disparition des terres agricoles, alléger le parcours d'installation des agriculteurs, et développer l'agriculture biologique et paysanne. Il s'appuie sur l'épargne solidaire pour acquérir du foncier agricole. Les lieux sont proposés en location à des agriculteurs pour des productions favorisant la biodiversité et le respect des sols.
- Le Feader est un fonds européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Il octroie des aides pour l'installation des jeunes agriculteurs, en soutien à l'agriculture biologique, à la protection de la biodiversité...

Éviter la pollution de l'air aux particules fines liée à l'agriculture ou aux transports



Échelle locale



Les faits. On estime à 48 000 le nombre de décès prématurés liés à l'exposition aux particules fines. C'est la troisième cause de mortalité en France après le tabac et l'alcool.

Source: ANSES, 2015.

Cible dans l'Agenda 2030 n°3.9

D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.



Acteurs possibles

- **Association:** association écologique, association de surveillance de la qualité de l'air (ex. : Airparif)...
- **Entreprise:** coopérative agricole, entreprise de transport...
- **Collectivité:** mairie, département, région...
- **État:** ministères des Transports, de l'Agriculture, agence régionale de santé...
- **Centre de recherche:** organisme de recherche en santé ou de prévention des risques (Inserm, Ineris...)
- **Individu:** habitant...



Exemples d'initiatives

- Développer les mobilités actives et propres (électrification du parc automobile...)
- Lutter contre la volatilisation de l'azote des effluents d'élevage aux champs et dans les bâtiments
- Remplacer les foyers ouverts par des appareils de chauffage plus performants (inserts, poêles, gaz)
- Proscrire le brûlage des déchets verts et résidus de culture.

Prémunir les enfants contre le surpoids et l'obésité

Échelle nationale



Les faits. Entre 2009 et 2017, les prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, en particulier pour les filles (de 17% en 2009 à 20% en 2017).

En 2017, on estime que 17% des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids ou obèses. Cette prévalence a tendance à augmenter avec l'âge. Elle est de 54% chez les hommes et 44% chez les femmes de 18 à 74 ans.

Source: Enquêtes nationales de santé menées en 2017 dans les classes de 3^{ème} des collèges par le ministère de la Santé (étude publiée le 28/08/19) / Santé publique France.

Cible dans l'Agenda 2030 n°3.4

D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Acteurs possibles

- **Association:** fédération sportive...
- **Entreprise:** industriel de l'agroalimentaire, grande distribution, entreprise de restauration rapide...
- **Collectivité:** métropole...
- **État:** ministère des Solidarités et de la Santé, ministère de l'Agriculture...
- **Centre de recherche:** organisme publique de recherche en santé, institut de statistiques en santé (ex.: Santé publique France) ...
- **Individu:** particulier concerné ou non, médecin...

Exemple d'initiative

Mis en place par la Fédération française de basket-ball en 2015, le programme «Basket Santé» permet à des personnes qui en situation de fragilité physique et/ou psychique de reprendre contact avec une activité sportive sociabilisante, de manière sécurisée et individualisée, sans compétition.

Mettre un terme aux grandes épidémies et pandémies

Échelle internationale



Les faits. En 2018, 37,9 millions de personnes dans le monde vivent avec le VIH. 1,7 million ont été infectées. 770 000 personnes sont décédées de maladies liées au sida. 23,3 millions de personnes sont sous traitement. Chaque semaine, 6 200 adolescentes et jeunes femmes sont contaminées.

En 2018, 10 millions de personnes ont contracté la tuberculose et 1,5 million en sont mortes. 1,1 million d'enfants ont été atteints, 251 000 en sont morts.

Au 15 juin 2020, plus de 7,8 millions de personnes ont contracté le coronavirus dans le monde, et plus de 430 000 en sont décédées.

Source: ONU Sida / OMS.

Cible dans l'Agenda 2030 n°3.3

D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

Acteurs possibles

- **Association:** association de prévention et de défense des malades (Aides, Act Up...), de solidarité internationale (Coordination Sud, Médecins sans frontières...)
- **Entreprise:** laboratoires pharmaceutiques, fondations (Fondation Bill et Melinda Gates...)
- **Collectivité:** services de coopération décentralisée, Cités-unies France...
- **État:** ministère de la Santé, ministère des Affaires étrangères...
- **Centre de recherche:** Inserm...
- **Individu:** patient, volontaire en solidarité internationale...

Exemples d'initiatives

- Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme investit chaque année 4 milliards pour soutenir des projets portés par des acteurs locaux, d'accès aux soins, de prévention ou encore pour l'autonomisation des femmes et des filles dans la lutte contre le VIH.
- Coalition Plus est une coalition d'ONG communautaires de lutte contre le sida. Elle valorise le levier communautaire d'implication des personnes concernées et la prise en compte de l'expertise des patients dans la lutte contre le sida. Elle structure un plaidoyer et favorise le renouvellement des relations Nord-Sud.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Garantir une école inclusive et adaptée aux différentes formes de handicap

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Échelle locale



Les faits. La scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap a connu une forte croissance depuis 2006 (100 000 à plus de 321 000 en 2017). En 2017, 181 200 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. 70 272 enfants handicapés poursuivent leur scolarité dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, et 8 086 enfants malades dans des établissements hospitaliers.

Sources: CNSA, 2017 / Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale, 2018

Cible dans l'Agenda 2030 n°4.a

Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.



Acteurs possibles

- **Association:** association agissant dans le secteur du handicap (APF France handicap, Unapei, les Papillons blancs...)
- **Entreprise:** employeur, entreprise sensible aux questions du handicap (soutien *via* mécénat)...
- **Collectivité:** communes pour le primaire, conseil départemental pour le collège, région pour le lycée...
- **État:** ministère de l'Éducation nationale...
- **Centre de recherche:** centre d'études pour l'enfance en situation de handicap, enseignant-chercheur en science de l'éducation...
- **Individu:** particulier en situation de handicap ou non, aidant...



Exemple d'initiative

En Mayenne, à Montaudin, depuis 2013, les élèves de l'école élémentaire et un groupe de jeunes de l'Institut médico-éducatif (IME), encadré par un éducateur sportif, bénéficient d'un enseignement commun d'EPS tous les mardis. Objectif des deux structures : vivre des temps partagés, s'ouvrir à la différence en s'appuyant sur les activités physiques et sportives. Des tutorats ont été mis en place pour favoriser les échanges, l'entraide et la participation des jeunes sportifs.

Combattre l'illettrisme

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Échelle nationale



Les faits. En France, 7% de la population adulte est en situation d'illettrisme. Les hommes en situation d'illettrisme (59% des personnes concernées) sont plus nombreux que les femmes (41%).

5,2% des jeunes de 17 ans sont en situation d'illettrisme. Cette proportion monte à plus de 20% des jeunes ultra-marins.

En 2018, 11,5% des jeunes ont des difficultés pour comprendre un texte simple - 35,7% des jeunes ultramarins.

Sources: Enquête IVQ de l'INSEE en 2015. / Données collectées lors des journées « Défense et citoyenneté » en 2018.

Cible dans l'Agenda 2030 n°4.6

D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.



Acteurs possibles

- **Association:** association d'aide à la lecture, proposant du tutorat...
- **Entreprise:** entreprise (mentorat), géant du web, fondation d'entreprise...
- **Collectivité:** mairie, communauté de communes...
- **État:** ministère de l'Éducation nationale...
- **Centre de recherche:** institut de statistique...
- **Individu:** jeune, adulte en situation d'illettrisme ou non...



Exemple d'initiative

Le monde de l'entreprise s'engage de plus en plus pour accompagner ses employés en situation d'illettriste. Créée en 2013, #Stopllettrisme est une association réunissant des entreprises partenaires et proposant un dispositif de tutorat pour accompagner les salariés illettrés ou analphabètes des organisations *via* des programmes visant la certification Cléa.

Appliquer et défendre le droit des enfants à une éducation de qualité

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Échelle internationale



Les faits. Les inscriptions dans l'enseignement primaire dans les pays en développement ont atteint 91%, mais 57 millions d'enfants n'ont toujours pas accès à la scolarité. Parmi eux, deux tiers sont des filles.

63 millions d'adolescents âgés de douze à quinze ans sont privés de leur droit à l'éducation.

617 millions de jeunes dans le monde manquent de compétences de base en mathématiques ainsi qu'en alphabétisation.

Source : ONU, 2017.

Cible dans l'Agenda 2030 n°4.3?

D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.



Acteurs possibles

- **Association** : ONG du secteur de l'éducation (Aide et Action, Planète Enfants et Développement, Educasol...)
- **Entreprise** : multinationale...
- **Collectivité** : ville en jumelage, Cités-unies France.....
- **État** : pays, coalition inter-étatique, Unesco...
- **Centre de recherche** : observatoire international, institut statistique de l'Unesco...
- **Individu** : enfant, jeune, citoyen...



Exemple d'initiative

Aide et Action a mis en place un programme visant à améliorer et à diversifier l'offre éducative en Afrique de l'Ouest par le développement des capacités locales de gestion et de pilotage des systèmes éducatifs et la promotion de modèles d'éducation alternatifs pour la prise en charge des exclus du système formel. En 2018, 14 332 élèves (dont 53% de filles), 333 enseignants et 50 écoles primaires ont été concernés par les activités de l'ONG.

Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Échelle locale



Les faits. En 2017 en France, 130 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire intime « officiel » (conjoint, concubin, pacsé ou « ex ») ou non officiel (petits-amis, amants, relations épisodiques...) Autrement dit, tous les trois jours, une femme meurt sous les coups.

62000 viols et tentatives de viols ont été recensés en 2016.

Sources : Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, année 2017, ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes. / Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2018.

Cible dans l'Agenda 2030 n°5.2

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.



Acteurs possibles

- **Association** : association locale de soutien aux femmes battues, centre social, planning familial...
- **Entreprise** : fondation œuvrant pour la défense des droits des femmes, médecin libéral...
- **Collectivité** : ville, département...
- **État** : secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, ministère de la Santé, préfet, hôpital public, commissariat de police, PML...
- **Centre de recherche** : institut de recherche statistique...
- **Individu** : victime ou proche...



Exemples d'initiatives

- Localement, les CIDFF informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès aux droits, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi et de la formation...
- En côte d'Or, la préfecture a défini un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales, s'appuyant sur l'action des associations du territoire, leurs analyses et leurs besoins. Ce protocole vise à renforcer les dispositifs mis en œuvre en veillant à l'articulation des engagements des différents acteurs (État, région, ARS, département, associations...)

Garantir l'égalité salariale et l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions de direction



Échelle nationale



Les faits. Le salaire mensuel net moyen des hommes, en équivalent temps plein est de 2 438 euros en 2015, celui des femmes de 1 986 euros, soit un écart de 452 euros. Les hommes touchent ainsi en moyenne un salaire supérieur de 22,8 % à celui des femmes.

Source: Observatoire des inégalités, mars 2019.

Cible dans l'Agenda 2030 n°5.5

Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Acteurs possibles

- **Association:** syndicat, association œuvrant pour l'égalité entre les sexes...
- **Entreprise:** service RH d'une entreprise, fondation œuvrant pour la défense des droits des femmes, syndicat...
- **Collectivité:** collectivité employeuse...
- **État:** secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, ministère du Travail...
- **Centre de recherche:** centre d'études sur les conditions de vie au travail...
- **Individu:** salarié.e, dirigeant.e...

Exemple d'initiative

Le 1^{er} mars 2019, la publication d'un index de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a été rendue obligatoire pour les entreprises de plus de 1000 salarié.e.s. Si les dispositions de l'entreprise en matière d'égalité femmes-hommes sont insuffisantes, des sanctions financières sont appliquées.

Assurer pour tou.te.s l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative



Échelle internationale



Les faits. Environ 830 femmes meurent chaque jour dans le monde du fait de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. La majeure partie de ces décès aurait pu être évitée avec un accès aux soins prénatals et une assistance pendant et après l'accouchement.

Le ratio de mortalité maternelle dans les pays en développement est, en 2015, de 239 pour 100 000 naissances, contre 12 pour 100 000 dans les pays développés.

Source: Rapport 2016, *UN Maternal Mortality Estimation Inter-Agency Group*.

Cible dans l'Agenda 2030 n°5.6

Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation.

Acteurs possibles

- **Association:** ONG de solidarité internationale (Médecins du Monde...)
- **Entreprise:** multinationale, laboratoire pharmaceutique...
- **Collectivité:** ville en jumelage, Cités-unies France...
- **État:** ministère des Solidarités et de la Santé, Organisation mondiale de la santé (OMS)...
- **Centre de recherche:** institut d'études démographiques...
- **Individu:** mère, personne malade ou non, personne en volontariat...

Exemple d'initiative

L'OMS œuvre pour réduire la mortalité en développant la recherche, en fournissant des recommandations cliniques et programmatiques fondées sur des données factuelles, en fixant des normes mondiales et en apportant un soutien technique aux États membres de l'ONU. Elle préconise aussi l'utilisation de traitements plus efficaces et d'un coût plus abordable, élabore des matériels de formation et des lignes directrices à l'intention des agents de santé et accorde un soutien aux pays pour la mise en œuvre des politiques et programmes et le suivi des progrès accomplis.

Impliquer la population locale dans la gestion de l'eau



Échelle locale



? **Les faits.** Le droit à l'eau potable et à l'assainissement a été reconnu en 2010 comme un droit fondamental par l'ONU. En France, selon le Code de l'environnement, l'eau « fait partie du patrimoine commun de la nation ». Son usage « appartient à tous » et « chaque personne physique (...) a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables ». Le texte précise que « les coûts liés à l'utilisation de l'eau (...) sont supportés par les utilisateurs, en tenant compte des conséquences sociales, environnementales et économiques ». Selon la coalition de l'eau, une mise en œuvre effective des droits humains à l'eau et à l'assainissement ne peut se faire qu'en associant les citoyens aux processus de prises de décision.

Sources : LégiFrance, Coalition de l'eau.

Acteurs possibles

- **Association :** collectif local de citoyens...
- **Entreprise :** industriel de l'eau, usine d'embouteillage...
- **Collectivité :** mairie, régie de l'eau...
- **État :** préfecture, ministère de la Cohésion des territoires...
- **Centre de recherche :** centre d'information local sur les ressources du territoire...
- **Individu :** habitant, consommateur d'eau...

Exemples d'initiatives

- Actions en justice de citoyens contre les entreprises qui exploitent les ressources locales en eau au-delà de la capacité de renouvellement des nappes phréatiques et contraignent les collectivités à faire venir l'eau potable depuis d'autres points de collecte que la source locale.
- Installation d'espaces de concertation des citoyens, en s'assurant d'une bonne qualité de l'information et d'une montée en compétences sur les sujets liés à la gestion de l'eau.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°6.1 et 6.b

- > D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
- > Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Combattre la pollution des rivières et des eaux souterraines



Échelle nationale



? **Les faits.** Les substances chimiques liées aux activités agricoles, industrielles ou domestiques sont une des principales sources de dégradation des eaux souterraines et de surface. Nitrates, pesticides et médicaments peuvent avoir des effets de perturbateurs endocriniens. En 2017, 35% du territoire national dépasse la concentration moyenne en nitrates de 25 mg/l, seuil au-delà duquel il est difficile de garder la ressource apte à la production d'eau potable. En 2017, plus de 300 substances liées aux pesticides imprègnent les eaux souterraines de 90% du territoire métropolitain. La présence des pesticides a pourtant diminué de 21% entre 2008 et 2017.

Source : « L'environnement en France. Rapport de synthèse 2019 », la Documentation française.

Cible dans l'Agenda 2030 n°6

D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant les émissions de produits chimiques, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

Acteurs possibles

- **Association :** association de défense de l'environnement, de consommateurs...
- **Entreprise :** entreprise agricole ou de l'aménagement, industriel...
- **Collectivité :** région, département...
- **État :** Agences de l'eau, ministères de l'Agriculture, de la Transition écologique et solidaire...
- **Centre de recherche :** centre de recherche autour des technologies de l'eau...
- **Individu :** habitant touché par cette pollution...

Exemple d'initiative

La démarche « Terre Saine » et son label, mis en place par le ministère de la Transition écologique et solidaire, visent à valoriser les collectivités exemplaires et à accompagner les autres dans la réduction d'usage de pesticides. Terre Saine fédère et amplifie les actions d'ores et déjà conduites sur tout le territoire. Vingt-six chartes régionales ont rejoint le label. Elles permettent aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Éviter la pénurie d'eau liée au réchauffement climatique dans les zones arides



Échelle internationale



Les faits. Avec le changement climatique actuel, d'ici 2030, la pénurie d'eau dans certains endroits arides et semi-arides ferait se déplacer entre 24 et 700 millions de personnes. La pression sur les ressources voisines sera encore plus importantes dans les zones urbaines en fort développement.

Environ 69% des prélèvements d'eau douce dans le monde sont destinés à l'agriculture. Ce chiffre atteint plus de 90% dans la plupart des pays les moins développés. La consommation d'eau par les exploitations agricoles devrait augmenter d'environ 20 % d'ici 2050.

Sources: Unesco, 2009. / FAO, 2014.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°6.4

D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

Acteurs possibles

- **Association:** Partenariat français pour l'Eau, ONG...
- **Entreprise:** multinationale du secteur de l'eau ou de l'énergie (Suez...), entreprise innovante dans les systèmes d'accès à l'eau ou en agriculture, opérateur local...
- **Collectivité:** ville en jumelage...
- **État:** pays, coalition inter-étatique...
- **Centre de recherche:** agence internationale de recherche et développement...
- **Individu:** habitant en zone aride ou non, personne en volontariat...

Exemples d'initiatives

- En Jordanie, l'AFD finance, par un prêt de 60 millions d'euros, un projet de restructuration et d'extension du système d'assainissement de la zone de Balqa au Nord d'Amman. En collectant et traitant les eaux usées, il permettra d'améliorer le service pour plus de 350 000 habitants, et de protéger la ressource.
- Au Chili, la station d'épuration de La Farfana, mise en place et gérée par SUEZ, valorise 100% des eaux usées en les transformant en nouvelles ressources telles que le biogaz pour la production d'électricité et de chaleur ou les boues en engrais pour les agriculteurs de la région.

Mener à bien la transition énergétique des territoires



Échelle locale



Les faits. Les réseaux d'acteurs locaux porteurs d'initiatives pour répondre aux enjeux de la transition énergétique se développent. Le programme Villes en transition ou la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie en témoignent.

86% des Français interrogés par l'Ademe plébiscitent la production locale d'énergie renouvelable même si elle coûte un peu plus cher. 57% seraient prêts à participer au financement de ce type de projet Toutefois, seuls 8% des Français savent si de tels projets existent dans leur région.

Source: Ademe, baromètre « Les Français et l'environnement », 2020.

Agenda 2030 / Enjeu n°5 de la feuille de route nationale pour l'atteinte des ODD

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale.

Priorité 5.1 : Soutenir des initiatives locales d'expérimentation et d'innovation territoriales pour un changement des comportements.

Acteurs possibles

- **Association:** réseau Cler pour la transition énergétique, association d'éducation au développement durable, association d'insertion par l'activité économique, réseau C40...
- **Entreprise:** coopérative de production citoyenne, bailleur social, entreprise de BTP, PME locale...
- **Collectivité:** ville, intercommunalité, ville membre du C40...
- **État:** ministère de la Transition écologique et solidaire ou ministère de la Cohésion des territoires *via* les DREAL, Ademe...
- **Centre de recherche:** université de sciences et technologie, laboratoire de recherches...
- **Individu:** habitant du territoire...

Exemple d'initiative

Mise en place des Contrats de transition énergétique (CTE) pour une coconstruction Etat, collectivité, entreprises, citoyens d'une transition porteuse d'opportunités économiques et sociales.

Garantir l'accès de tous à une énergie fiable, durable et abordable

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Échelle nationale



Les faits. L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) signale que 5,1 millions de ménage sont en situation de précarité énergétique, soit 12 millions de personnes.

3,5 millions de ménages déclarent souffrir du froid dans leur logement.

La précarité énergétique touche les ménages les plus modestes et a des répercussions sur la santé.

Source : Ademe, 2018.

Cible dans l'Agenda 2030 n°7.1

D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Acteurs possibles

- **Association** : associations luttant contre la précarité énergétique (Geres, réseau Rappel...), associations de défense du droit au logement (Fondation Abbé Pierre...)
- **Entreprise** : entreprises du secteur de l'énergie (EDF, Enedis, Veolia, Suez...)
- **Collectivité** : intercommunalité, département, région...
- **État** : ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Économie et des Finances, Ademe...
- **Centre de recherche** : observatoire nationale de la précarité énergétique, laboratoire de recherche...
- **Individu** : habitant, en situation de précarité énergétique ou non...

Exemples d'initiatives

Dans le quartier de Flandre (Paris XIX^e), projet Concert'Actions sur la précarité énergétique (CAPE) pour mobiliser et coordonner les acteurs autour d'un plan d'action cohérent, à partir d'un état des lieux des difficultés, d'un recensement et d'une mobilisation des porteurs de solutions et d'une coordination de la mise en œuvre des solutions.

Accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Échelle internationale



Les faits. Représentant 60% des émissions de gaz à effets de serre, l'énergie est le principal facteur du réchauffement climatique.

En 2015, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie n'est que de 17,5%.

Source : ONU, site sur les ODD.

Cible dans l'Agenda 2030 n°7.2

D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

Acteurs possibles

- **Association** : ONG de solidarité internationale (Climate Chance, Geres, Electriciens sans frontières...) ou de défense de l'environnement (WWF...)
- **Entreprise** : fondations, entreprises du secteur de l'énergie (Total, EDF, Engie...)
- **Collectivité** : association de collectivités (des départements de France / régions de France, Convention mondiale des maires pour le climat...), services de coopération décentralisée des collectivités...
- **État** : ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère des Affaires étrangères...
- **Centre de recherche** : *think tank*, service R&D des entreprises, université...
- **Individu** : militant d'ONG, youtubeur, grand parent inquiet du sort des générations futures....

Exemples d'initiatives

- Plan de financement des énergies renouvelables.
- Soutien aux initiatives citoyennes de coopératives de production (modèle développé en Allemagne).
- Organiser la coopération entre les acteurs des collectivités, suivant le modèle de la Convention mondiale des maires pour le climat.

Piloter un développement local source d'activités et d'emplois de qualité et utiles

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Échelle locale



? **Les faits.** Apparue dans les années 1960, la notion de développement local met l'accent sur la capacité d'organisation des ressources au niveau d'un territoire, par ses acteurs. Depuis les années 1980 et les premières lois de décentralisation, les collectivités jouent un rôle plus important dans le développement des territoires. Selon l'OCDE, le développement local est une réponse aux inégalités et divisions entre les territoires. Parmi les leviers de développement local : le renforcement des liens entre formation et besoins locaux ou le développement de l'entrepreneuriat.

Source : OCDE / LEED.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°8.3

Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.



Acteurs possibles

- **Association** : association d'accompagnement à l'entrepreneuriat (Adie, EBG, Initiative France...), associations de lutte contre la pauvreté (Solidarités nouvelles face au chômage, ATD Quart-Monde...)
- **Entreprise** : coopératives, PME, sociétés publiques locales (SPL)...
- **Collectivité** : mairie, département...
- **État** : ministère de l'Intérieur *via* la Direction générale des collectivités locales (DGCL), Dirreccte...
- **Centre de recherche** : laboratoire de recherche sur le travail et le développement, université, institut de formation, lycée professionnel, centre d'apprentissage...
- **Individu** : chercheur d'emploi, citoyen, jeune...



Exemples d'initiatives

- L'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée propose la création d'entreprises à but d'emploi (EBE), pour recruter des personnes en chômage de longue durée et créer des emplois qui leur permettent d'exercer leurs compétences en répondant à des besoins locaux non couverts.
- Les *living labs* désignent des espaces et une méthode associant citoyens, habitants, usagers et des acteurs collectifs privés et publics, pour expérimenter et tester des usages, des services et des outils nouveaux.

Réduire la proportion de jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Échelle nationale



? **Les faits.** Environ 100 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme, et 2,85 millions de jeunes en France ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Ces jeunes se retrouvent plus fortement confrontés aux risques de pauvreté et d'exclusion.

Sources : OCDE, FSE.

Cible dans l'Agenda 2030 n°8.6

D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.



Acteurs possibles

- **Association** : associations d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, Francas, Cemea...), Associations de parrainage, coaching et mentoring de jeunes (Article 1, Institut Télémaque...), associations d'aide à l'insertion professionnelle (missions locales...)
- **Entreprise** : grandes entreprises, PME, fondations, entreprises de l'ESS...
- **Collectivité** : région, département...
- **État** : ministère du Travail, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, services déconcentrés (Dirrecte), rectorat...
- **Centre de recherche** : université, centre de formation (Greta...), établissements d'enseignement secondaire...
- **Individu** : élève, jeune, parent, enseignant...



Exemples d'initiatives

- Des dispositifs tels que les Écoles de la deuxième chance proposent à des jeunes en situation de décrochage des parcours personnalisés pour une reprise de formation et l'accès à l'insertion professionnelle.
- Le dispositif Garantie jeunes, mis en place au niveau de l'État, propose un accompagnement des jeunes entre 16 et 25 ans en

situation de précarité et décrochage pour leur permettre un retour en formation ou un accès à l'emploi.

• Mise en place du dispositif des Cités éducatives, visant à coordonner les efforts de tous les acteurs de l'éducation pour assurer la réussite et l'insertion des jeunes. Plusieurs territoires en France sont concernés.

Mettre fin au travail des enfants

Échelle internationale 



 **Les faits.** Environ 152 millions d'enfants dans le monde sont privés de leur enfance parce qu'ils sont impliqués dans le travail. Pire encore : 115 millions d'entre eux exercent des activités dangereuses.

Ces enfants qui travaillent sont partout mais invisibles : domestiques dans les maisons, derrière les murs des ateliers, cachés dans les plantations. Si la grande majorité des enfants travaille dans le secteur agricole (59%), les pires formes de travail des enfants comprennent l'utilisation d'enfants comme esclaves, la prostitution, la vente de drogues, le crime ou l'enrôlement comme soldats dans des situations de conflit ou pour d'autres travaux dangereux.

Source : Unicef.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°8.7

Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Acteurs possibles

- **Association** : ONG de défense des droits de l'enfant...
- **Entreprise** : entreprises du secteur textile, usines, confédération syndicale internationale...
- **Collectivité** : ville en jumelage, Cités-unies France...
- **État** : OIT, Unicef, gouvernement...
- **Centre de recherche** : centre d'études international sur les droits de l'enfant, institut international de recherche sur la question du travail et de l'esclavage moderne...
- **Individu** : enfant, parent, militant...

Exemples d'initiatives

- Les ONG ont différents leviers d'action : améliorer les lois et les régulations, réduire la pauvreté et garantir l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants.
- L'ONG Plan International mène en Tanzanie un programme de lutte contre le travail infantile, avec l'appui de l'AFD, pour sortir les enfants travailleurs des mines d'or et les réinsérer dans le système éducatif.
- En Inde, l'ONG Aide et Action travaille avec les propriétaires d'usines et les chefs de chantier pour qu'ils s'engagent à ne pas employer d'enfants et qu'ils ouvrent là même où travaillent les parents des centres d'accueil et de prise en charge des enfants.

Développer l'offre de transports et de mobilité durable

Échelle locale 



 **Les faits.** L'absence de mobilité diminue l'accès à des ressources et à un travail. La France compte entre six et huit millions de « précaires de la mobilité ».

Le secteur des transports représente 39% des émissions de gaz à effet de serre en France. Les voitures représentent 61% de ces émissions.

Sources : Observatoire des inégalités / Secours catholique / Ademe.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°9.1

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

La question de la mobilité est également présente dans la feuille de route nationale pour l'atteinte des ODD, soulignant la nécessité de concilier transition écologique et cohésion sociale : « Concevoir et encourager les modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement » (cible 2.2) et « Lutter contre la fracture territoriale et renforcer la proximité du service public » (cible 5.2).

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Acteurs possibles

- **Association** : association d'usagers des transports, de défense du vélo, de lutte contre la précarité et l'isolement...
- **Entreprise** : entreprise de transport, compagnie de bus, entreprise du numérique, PME confrontée à la nécessité d'organiser le transport de ses employés...
- **Collectivité** : mairie, département, région...
- **État** : ministère des Transports, DRIEA...
- **Centre de recherche** : laboratoires dédiés à la mobilité (IFSTTAR, IMD...), ou à l'aménagement du territoire, établissement d'enseignement devant organiser le transport de ses élèves, *living-labs*...
- **Individu** : usager des transports, habitant d'une zone non desservie par les transports...

Exemples d'initiatives

- La Fabrique des mobilités rassemble des acteurs variés (associations, usagers, entreprises...) pour mettre en commun des solutions de mobilité partagée.
- Avec vingt-cinq sites en France, et des conseillers dédiés, l'association Wimoov propose un accompagnement pour des solutions de mobilité adaptées aux problématiques de chacun (handicap, insertion, vieillissement...)

Favoriser l'éco-conception

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Échelle nationale



Les faits. L'éco-conception consiste à intégrer les impacts environnementaux dès la phase de conception du produit, et en ayant à l'esprit l'intégralité de son cycle de vie. Elle tient compte des consommations de ressources et matières, et des effets sur le climat et la biodiversité.

L'éco-conception permet de réduire les impacts environnementaux des produits entre 10 et 40 %

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire.

Cible dans l'Agenda 2030 n°9.4

D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

Acteurs possibles

- **Association :** association de consommateurs, association de défense de l'environnement...
- **Entreprise :** industrie de fabrication d'objets du quotidien, industriel du plastique, industriel de l'automobile...
- **Collectivité :** intercommunalité, département, région...
- **État :** ministère de l'Économie et des Finances, ministère de la Transition écologique et solidaire...
- **Centre de recherche :** Institut de l'économie circulaire, école d'ingénieurs, laboratoire R&D d'entreprise...
- **Individu :** consommateur souhaitant acheter des objets beaux et durables...

Exemples d'initiatives

- Fabrication de meubles en utilisant le principe de l'*upcycling* : prélever les matières d'objets destinés à la déchetterie, les recycler et en faire la matière première de meubles et objets neufs.
- L'association Ondaine Agro collecte les invendus de pain pour les transformer en panure vendue en tant qu'aliment pour le bétail. En réduisant le gaspillage, elle contribue à la diminution de production de céréales destinées exclusivement au bétail, et de l'usage des produits phytosanitaires qui y sont associés.

Développer des industries et des infrastructures durables et résilientes

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Échelle internationale



Les faits. Les infrastructures de base – routes, les technologies de l'information et de la communication, l'assainissement, l'énergie électrique et hydraulique – restent rares dans de nombreux de pays en développement.

Les pays les moins avancés ont un immense potentiel d'industrialisation, notamment dans les secteurs du textile et de l'alimentation (agro-industrie).

Les énergies renouvelables peuvent préserver le climat tout en étant une opportunité pour le développement des pays les plus pauvres.

Sources : ONU / Agence internationale de l'énergie / Oxfam.

Cible dans l'Agenda 2030 n°9.a

Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

Acteurs possibles

- **Association :** ONG de solidarité internationale (Geres, Ingénieurs sans frontières...)
- **Entreprise :** entreprise de l'énergie ou du BTP, fondation, industrie...
- **Collectivité :** association des départements de France, services de coopération décentralisée...
- **État :** AFD, ministère des Affaires étrangères, ambassades...
- **Centre de recherche :** université, *think tank* dédié au développement (CRID...), R&D des entreprises...
- **Individu :** volontaire en solidarité internationale, consommateur responsable...

Exemples d'initiatives

- Oxfam a mené de 2012 à 2016 un projet d'installation de panneaux solaires dans trois régions rurales du Zimbabwe qui a permis d'améliorer considérablement le quotidien de 19000 habitants, avec l'électrification de trois cliniques et de deux écoles, et le renforcement d'un système d'irrigation agricole
- Dans les régions d'Asie centrale où se chauffer est vital, où le climat continental et le fort ensoleillement sont propices à la mise en œuvre de techniques de construction bioclimatiques, c'est-à-dire de bâti adapté à son environnement. Le Geres intervient en développant avec les populations locales des solutions en ce sens.

Lutter contre les inégalités en Outre-mer



Échelle locale



Les faits. 6% de chômeurs dans le Cantal, 15% dans les Pyrénées-Orientales, le chômage ne frappe pas tous les territoires avec la même ampleur.

Les départements d'Outre-mer atteignent des taux supérieurs à 19%, et même 27% pour la Réunion. Cette situation est liée à leur situation économique, à leur relatif isolement et à la surreprésentation des jeunes peu qualifiés.

Par ailleurs, en dépit de la « manne » touristique, ces départements peinent à développer leurs activités économiques. Les très fortes inégalités de revenus qui limitent la croissance de la demande locale et donc de l'activité.

Source : Observatoire des inégalités, 2017.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°10.4

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Acteurs possibles

- **Association :** association d'aide à la formation et au retour à l'emploi, centre social...
- **Entreprise :** entreprise locale, mutuelle, fondation...
- **Collectivité :** mairie, département...
- **État :** ministère des Outre-mer, ministère des Solidarités et de la Santé...
- **Centre de recherche :** observatoire des inégalités, centre de ressources statistiques...
- **Individu :** habitant, citoyen...



Exemple d'initiative

En Outre-mer, face au chômage très présent et en réponse à une forte envie d'entreprendre, l'Adie accroît actuellement son activité de financement et d'accompagnement par le micro-crédit. Elle bénéficie pour cela depuis 2019 d'un soutien du ministère des Outre-mer. En 2018, l'Adie a financé plus de 7300 entrepreneurs dans ces territoires. Elle estime à 2000 le nombre d'entrepreneurs supplémentaires financés durant les trois prochaines années en Outre-mer.

Faire de l'égalité des chances une réalité et lutter contre le déterminisme social



Échelle nationale



Les faits. L'origine sociale et la catégorie socio-professionnelle ont une forte incidence sur le niveau de vie. Un individu dont le père est médecin a 50% de chances de faire partie des 20% les plus aisés, contre 40% pour un enfant de professeur et 12% pour un enfant d'auxiliaire de vie ou d'employé de ménage.

Outre l'origine sociale, d'autres facteurs influent sur l'accès aux diplômes et à l'emploi, notamment le handicap. 81% des 15-64 ans situation de handicap ont un diplôme inférieur au bac, contre 56% de la population totale.

Source : France Stratégie, « Né sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie » (2018); DARES.

Cible dans l'Agenda 2030 n°10.3

Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité de résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

Acteurs possibles

- **Association :** association d'éducation populaire, association de tutorat, association d'aide à l'insertion professionnelle...
- **Entreprise :** entreprise souhaitant diversifier ses recrutements, PME, coalition d'entreprises souhaitant permettre l'égalité des chances, fondations...
- **Collectivité :** commune, département, région...
- **État :** DGCS, Direccte, rectorat, ministère des Solidarités...
- **Centre de recherche :** université, grande école, Observatoire des inégalités...
- **Individu :** jeune en décrochage, professionnel souhaitant faire du tutorat...



Exemples d'initiatives

- Proposer des formations au numérique ouverte à tous et en lien avec des sources d'emploi.
- Rédaction de guides indiquant les bonnes pratiques à mettre en place pour intégrer des personnes habituellement éloignées de l'emploi (personne en situation de handicap, personnes autistes...)

Augmenter les revenus des plus pauvres



Échelle internationale



Les faits. En 2016, la moitié de la richesse mondiale est détenue par 1% de la population.

Dans les pays du Sud et en Afrique subsaharienne en particulier, plus de 750 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté (soit une personne sur dix dans le monde). Si les 1% les plus riches de la planète payaient 0,5% d'impôt supplémentaire sur leur fortune, cela suffirait largement à financer la scolarisation de 262 millions d'enfants.

Sources: Boston Consulting Group, 2016. / Oxfam.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°10.1

D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.



Acteurs possibles

- **Association:** ONG de solidarité internationale et de plaidoyer...
- **Entreprise:** multinationale...
- **Collectivité:** service de coopération décentralisée, ville en jumelage...
- **État:** gouvernement, coalition inter-étatique...
- **Centre de recherche:** centre d'étude statistique, observatoire des inégalités mondiales...
- **Individu:** personne ultra-riche ou en situation de grande pauvreté, jeune en volontariat international, citoyen...



Exemples d'initiatives

- Pour inciter les gouvernements à agir pour la réduction des inégalités, Oxfam mène d'importantes campagnes de plaidoyer, associant propositions de lois, pétitions et actions en justice.
- Dans différents pays, CARE travaille sur l'amélioration de l'autonomisation économique des femmes à travers la promotion des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Ces associations permettent aux femmes d'épargner en commun et de disposer de ressources suffisantes pour développer des activités génératrices de revenus ou subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille à terme, il s'agit de permettre aux femmes les plus vulnérables de sortir progressivement de la pauvreté et de renforcer leur résilience en cas de crises majeures.

Impliquer les citoyens dans la gestion de la ville



Échelle locale



Les faits. De plus en plus de villes animent des espaces de démocratie participative: organisation de consultations, mise en place de concertations, mécanismes de coélaboration, budgets participatifs...

Mais ces dispositifs impliquent une médiation et un usage du numérique qui peine à être investi efficacement (fracture numérique, outils inopérants, ou réduisant les habitants à un rôle uniquement consultatif).

Sources: Le Monde, « Les budgets participatifs en plein essor: 80 villes et six millions de Français concernés », octobre 2018. / La Fonda, « Quelle place pour les initiatives citoyennes dans les *smart cities*? », février 2019.

Cible dans l'Agenda 2030 n°11.3

D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.



Acteurs possibles

- **Association:** association d'éducation populaire, civic tech, association d'habitants d'un quartier...
- **Entreprise:** start up numérique, *civic tech*, entreprise d'aménagement urbain, agence de design ou d'urbanisme...
- **Collectivité:** municipalité...
- **État:** ministère de la Cohésion des territoires, ANCT, plateforme data.gouv.fr...
- **Centre de recherche:** *fablab* de design d'espace, Groupe d'intérêt scientifique (GIS) « participation »...
- **Individu:** habitant/usager des services de la ville...



Exemples d'initiatives

- Budget participatif.
- Consultations citoyennes.
- Conseils citoyens.
- *Crowdsourcing* citoyen.

Réduire l'impact écologique des villes

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Échelle nationale



Les faits. Les villes n'occupent que 3 % de la masse continentale mondiale, mais produisent plus de 70 % de ses émissions de dioxyde de carbone et consomment entre 60 à 80 % de l'énergie mondiale.

Source : Site de l'ONU www.un.org

Cible dans l'Agenda 2030 n°11.6

D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Acteurs possibles

- **Association** : association de défense de l'environnement...
- **Entreprise** : entreprise de transport ou d'aménagement...
- **Collectivité** : association des Maires de France, ville, intercommunalité...
- **État** : ANCT, ministère de la Transition écologique et solidaire...
- **Centre de recherche** : institut de recherche et développement en matière d'environnement, agence de surveillance de la qualité de l'air...
- **Individu** : habitant de la ville...

Exemples d'initiatives

- Développement des transports en commun et de solutions de mobilité douce (vélo, covoiturage).
- Piétonisation et développement des espaces verts.
- Incitation à la sobriété énergétique (optimisation de l'éclairage, réduction des publicités, sensibilisation auprès des entreprises...)
- Actions de formation et de sensibilisation au tri des déchets, composts d'immeubles ou de quartiers...

Prévenir et limiter l'impact des catastrophes naturelles sur les villes

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Échelle internationale



Les faits. La moitié de l'humanité – 3,5 milliards de personnes – vit dans des villes. Ce chiffre devrait atteindre 5 milliards d'ici 2030.

L'urbanisation rapide exerce une pression sur les réserves d'eau, les systèmes d'approvisionnement et d'évacuation des déchets, le cadre de vie et la santé publique.

679 des 1.146 villes d'au moins un demi-million d'habitants sont vulnérables aux cyclones, inondations, sécheresses, tremblements de terre, glissements de terrain ou éruptions volcaniques, ou à une combinaison de celles-ci.

Source : Site de l'ONU www.un.org

Cible dans l'Agenda 2030 n°11.5

D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes.

Acteurs possibles

- **Association** : ONG environnementale, ONG de solidarité internationale...
- **Entreprise** : entreprise du bâtiment, d'aménagement/urbanisme...
- **Collectivité** : mégalopole menacée par les catastrophes naturelles...
- **État** : Banque mondiale, coopérations internationales...
- **Centre de recherche** : Giec, Réseau Copernicus, centre d'étude international sur la résilience et la gestion des risques...
- **Individu** : habitant, citoyen...

Exemple d'initiative

Avec le soutien de la Banque mondiale, Djibouti a lancé une évaluation des risques ainsi qu'une plateforme de communication en décembre 2013. Le pays travaille également à intégrer la gestion des risques de catastrophes aux politiques de développement urbain, par le biais notamment d'une évaluation des risques d'inondation et de la vulnérabilité des logements aux risques sismiques. Il s'agit d'utiliser l'information collectée sur les risques pour mieux concevoir les futurs projets d'infrastructures.

Développer l'économie circulaire

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Échelle locale



Les faits. 517 kilos : c'est l'équivalent en poids de déchets municipaux (soit les déchets, notamment ménagers, collectés par les municipalités) produit par chaque Français en 2017.

Le réemploi, la réparation, la valorisation des déchets, ainsi que la lutte contre l'obsolescence programmée, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du vrac et de la consigne sont des leviers pour faire baisser notre production de déchets.

Source : Eurostat, 2019.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°12.5

D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Acteurs possibles

- **Association** : association œuvrant dans le domaine du recyclage/ réemploi (Emmaüs...)
- **Entreprise** : entreprise de collecte des déchets, de recyclage, Sycptom...
- **Collectivité** : municipalité, communauté de communes...
- **État** : ministère de la Transition écologique et solidaire...
- **Centre de recherche** : agence de recherche et développement sur l'environnement (Ademe...)
- **Individu** : consommateur...

Exemple d'initiative

Précurseur en matière d'économie circulaire sociale et solidaire, Emmaüs a fait de la collecte, du réemploi et de la revente d'objets usagés la base de l'activité de ses communautés et chantiers d'insertion. La philosophie de son action pourrait se résumer en une formule : « donner une seconde vie aux objets pour offrir une nouvelle chance aux Hommes. »

Développer les alternatives au transport aérien

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Échelle nationale



Les faits. Le transport aérien émet 14 à 40 fois plus de CO₂ que le train par km parcouru et personne transportée.

Sous l'angle climatique, l'avion est le moyen de transport le plus nuisible alors qu'il bénéficie le plus d'aides publiques directes et indirectes.

Source : Réseau Action climat, 2019.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°12.c

Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement.

Acteurs possibles

- **Association** : ONG luttant contre le réchauffement climatique...
- **Entreprise** : transporteur aérien, SNCF...
- **Collectivité** : région disposant d'aéroport(s) et d'un réseau de transports...
- **État** : ministère des Transports, ministère de la Transition écologique et solidaire...
- **Centre de recherche** : agence de recherche et développement sur l'environnement (Ademe...)
- **Individu** : citoyen voyageur...

Exemples d'initiatives

- Né fin 2018 en Suède, le mouvement « flygskam » (honte de prendre l'avion) consiste à boycotter l'avion face à l'urgence climatique. Il a contribué à un recul du nombre de passagers dans le pays depuis le début de l'année. Le train fait figure de grand gagnant.
- En France en juin 2019, plusieurs députés ont proposé d'interdire certaines lignes d'aviation intérieures sur toutes les routes sur lesquelles le train permet un temps de trajet équivalent et jusqu'à deux heures et demi supérieur au temps de trajet de l'avion.

Parvenir à une production durable des textiles dans le monde



Échelle internationale



Les faits. L'industrie textile compte parmi les plus polluantes du monde. La production de vêtements a doublé en quinze ans. Le textile est le troisième consommateur d'eau potable après le riz et le blé. Il représente 1.2 milliard de tonnes de gaz à effets de serre (GES).

Avant d'être vendu, un *jean* parcourt en moyenne 65 000 km et nécessite en eau l'équivalent de 120 douches. L'entretien des vêtements génère 500 000 tonnes de micro-plastiques par an. La production textile utilise de nombreux produits chimiques polluants.

Les conditions de travail dans ce secteur sont très variables selon les pays.

Sources: Ademe, ONU, Greenpeace.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°12.a

Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

Acteurs possibles

- **Association:** ONG environnementale ou de solidarité internationale...
- **Entreprise:** entreprise du secteur du textile, de la mode ou de la haute-couture...
- **Collectivité:** ville accueillant des usines du secteur textile...
- **État:** gouvernement, Union européenne, OMC...
- **Centre de recherche:** Credoc, laboratoire d'innovations textiles et logistiques, institut d'observation des impacts écologiques...
- **Individu:** consommateur...

Exemple d'initiative

En décembre 2018, Sous les auspices de l'ONU Changements climatiques, 43 groupes et marques du secteur mondial de la mode ont signé *la Charte de l'industrie de la mode pour l'action climatique*. Objectif : s'attaquer collectivement à l'impact climatique du secteur de la mode sur toute sa chaîne de valeur. Elle comprend un objectif de réduction de 30 % des émissions de GES d'ici 2030, ce qui doit passer notamment par une décarbonation des productions, le choix de matériaux durables et écologiques, un transport bas-carbone, un recours à l'économie circulaire, une conscientisation des consommateurs...

Sensibiliser la population aux changements climatiques, infléchir les comportements



Échelle locale



Les faits. Les scientifiques du Giec désignent l'activité humaine comme cause principale du réchauffement climatique actuel. À terme, celui-ci pourrait entraîner une hausse du niveau des océans qui pourrait engloutir des villes entières, et provoquer un tarissement irréversible des ressources. Couplé à une forte hausse démographique de la population mondiale, ces dynamiques structurelles nous conduisent à une grave crise d'ordre systémique.

En 2019, les mobilisations citoyennes contre le réchauffement climatique ont atteint des niveaux de participation record dans le monde entier.

Cible dans l'Agenda 2030 n°13.3

Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Acteurs possibles

- **Association:** association de défense de l'environnement...
- **Entreprise:** PME, fondation...
- **Collectivité:** mairie, département...
- **État:** ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Éducation nationale...
- **Centre de recherche:** institut de recherche sur le développement durable...
- **Individu:** citoyen, militant...

Exemples d'initiatives

- La Semaine européenne du développement durable a pour objectif de promouvoir le développement durable, de sensibiliser et de faciliter une mobilisation concrète tant individuelle que collective. Des milliers d'initiatives locales sont valorisées à cette occasion.
- Les « familles à énergie positive » sont un dispositif de défis organisé par le CLER et animé localement par un réseau d'animateurs locaux. Il propose à des familles de faire le pari de réduire d'au moins 8% leurs consommations d'énergie et d'eau, en appliquant des éco-gestes.
- L'Ademe a conçu, à destination des collectivités territoriales et autres acteurs locaux, des guides méthodologiques pour sensibiliser les habitants du territoire et leur permettre de « passer à l'action ».

Mettre la transition écologique au cœur de l'ensemble des politiques publiques



Échelle nationale



Les faits. En avril 2018, 175 parties prenantes avaient ratifié l'Accord de Paris et 168 avaient communiqué leurs premières contributions déterminées au niveau national à la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques.

S'il est impératif d'agir contre le réchauffement climatique, la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) présente des interactions fortes avec les réalités économiques, environnementales et sociales, qu'il convient d'anticiper pour réussir au mieux la transition écologique et solidaire en France.

Source : Agenda 2030.

Cible dans l'Agenda 2030 n°13.2

Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Acteurs possibles

- **Association** : association de défense de l'environnement...
- **Entreprise** : grande entreprise...
- **Collectivité** : association des maires de France, ville, intercommunalité...
- **État** : Gouvernement, ministère de la Transition écologique et solidaire...
- **Centre de recherche** : IRD...
- **Individu** : citoyen...

Exemples d'initiatives

- Le Plan Climat du gouvernement est un programme d'actions mobilisant l'ensemble des ministères concernés pour réduire les GES dans les principaux secteurs émetteurs : bâtiment, transport, énergie, agriculture et forêt, industrie et déchets.
- En octobre 2019 a été lancée la Convention citoyenne pour le climat, réunissant 150 personnes tirées au sort. Son mandat est de définir des mesures pour accélérer la lutte contre le changement climatique dans un esprit de justice sociale.
- Considérant les actions engagées insuffisantes, 4 associations (Greenpeace, Oxfam, la FNH et Notre affaire à tous) ont présenté en décembre 2018 un recours juridique contre l'État français pour « inaction climatique », soutenu par une pétition rassemblant, en février 2020, 2 300 739 signatures. Cette démarche est appelée « l'Affaire du siècle ».

Renforcer la résilience des pays face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles



Échelle internationale



Les faits. Sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer, cyclones... Le réchauffement climatique se fait sentir de manière accrue. Les conséquences négatives, notamment pour le développement, sont bien connues : des îles, des littoraux et des villes côtières sont menacés de disparition, la production agricole subit déjà des pertes importantes qui menacent la sécurité alimentaire... Ses effets sont très visibles dans les pays en développement, qui sont aussi les plus vulnérables, avec des conséquences graves pour l'homme et l'environnement.

Cette aggravation pourrait pousser, dans les régions du monde densément peuplées, plus de 140 millions de personnes à migrer à l'intérieur de leur propre pays d'ici 2050.

Sources : Agenda2030.fr / Banque mondiale, 2018.

Cible dans l'Agenda 2030 n°13.1

Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Acteurs possibles

- **Association** : ONG environnementale, de solidarité internationale...
- **Entreprise** : entreprise du BTP...
- **Collectivité** : mégapole menacée par les catastrophes naturelles...
- **État** : Banque mondiale, coopérations internationales...
- **Centre de recherche** : centre d'étude international sur la résilience et la gestion des risques...
- **Individu** : habitant, citoyen...

Exemples d'initiatives

- L'AFD agit en faveur du climat et pour renforcer la résilience des populations. Travaillant en concertation avec les États, collectivités et territoires, elle s'appuie sur différents outils financiers (prêts, aides budgétaires, garanties, investissements en capital ou en dons, assistance technique) et mobilise également des ressources en provenance de mandats européens et internationaux tels que le Fonds vert pour le climat.
- Des associations et chercheurs plaident pour une reconnaissance pleine et entière des migrations climatiques dans le statut de réfugié, qui permettrait d'instaurer une meilleure protection des personnes concernées et de reconsidérer les politiques d'accueil et de soutien aux pays en prenant en compte cet enjeu.

Lutter contre la pollution plastique marine



Échelle locale



Les faits. En 2016, la production de plastique mondiale a atteint 396 millions de tonnes, soit 53 kilos par habitant.

Un tiers des déchets plastiques, soit 100 millions de tonnes, polluent les terres, rivières et océans chaque année. La pollution plastique des océans pourrait atteindre 300 millions de tonnes d'ici 2030.

Les déchets plastiques causent la mort de plus d'un million d'oiseaux marins et de plus de 100 000 mammifères marins chaque année.

Sources : WWF 2019 / Unesco.

Cible dans l'Agenda 2030 n°14.1

D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

Acteurs possibles

- **Association** : association de préservation du littoral, de défense de l'environnement...
- **Entreprise** : restaurant rapide utilisant beaucoup d'emballages, fédération de la plasturgie, entreprise de transport maritime, entreprise de nettoyage du littoral...
- **Collectivité** : municipalité, communauté de communes...
- **État** : ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'industrie...
- **Centre de recherche** : centre d'étude de la biodiversité des océans...
- **Individu** : consommateur, vacancier...

Exemples d'initiatives

- L'ONG WWF réalise des études sur le phénomène et porte un plaidoyer pour l'interdiction du plastique à usage unique et une meilleure gestion des déchets.
- L'association Oceanoplastic intervient localement sur différents littoraux à travers l'observation et le repérage des fuites et déchets, des actions de collecte et de sensibilisation auprès des citoyens, des collectivités et des entreprises locales.
- En France, suite à un décret ministériel, certains produits en plastique à usage unique sont interdits à la vente à partir du 1^{er} janvier 2020.

Réduire l'acidification des océans



Échelle nationale



Les faits. L'océan est champion de la lutte contre les gaz à effet de serre : il absorbe environ un tiers du CO₂ produit par l'Homme chaque année. Sans cette barrière de sécurité vitale, l'acidification s'accélère. Lorsque le CO₂ se dissout dans l'eau de mer, il devient acide et corrode les coquilles et les squelettes d'animaux marins, en particulier le plancton à la base de la chaîne alimentaire marine. Le phénomène a débuté durant la révolution industrielle. Depuis, l'acidité des océans a augmenté de 30%. L'acidification tue les récifs coralliens, l'un des piliers de la vie marine. Jusqu'à présent, 20% sont perdus et 20% sont en danger.

Problème découvert récemment, ce phénomène a donc été peu analysé, et il n'existe à l'heure actuelle aucune solution innovante testée pour y remédier.

Sources : PNUD.

Cible dans l'Agenda 2030 n°14.3

Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.

Acteurs possibles

- **Association** : ONG de défense de l'environnement...
- **Entreprise** : multinationale de l'industrie très émettrice en CO₂...
- **Collectivité** : région, ville accueillant un colloque de chercheurs...
- **État** : ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Industrie...
- **Centre de recherche** : consortium international de chercheurs, centre d'étude de la qualité et de la biodiversité des océans...
- **Individu** : citoyen, militant...

Exemples d'initiatives

- L'expédition Tara Océans est une mission de trois ans autour du monde visant à comprendre comment nature et diversité des organismes planctoniques seront affectées par le changement climatique et l'acidification.
- Le Réseau sur l'acidification des océans, cofondé par l'Unesco, réunit les activités de recherches menées dans ce domaine. Un symposium international « L'océan dans un monde trop acide » se tient tous les quatre ans pour évaluer les connaissances acquises sur l'acidification de l'océan et définir les priorités pour les recherches à venir. D'autres consortiums scientifiques se sont récemment organisés, comme Futura Earth.

Combattre la surpêche et la pêche illégale et destructrice



Échelle internationale



Les faits. Un gaspillage incroyable persiste dans l'industrie de la pêche commerciale. Un poisson pêché sur trois ne parvient jamais à l'assiette.

Les subventions à la pêche contribuent à l'épuisement rapide de nombreuses espèces de poissons et empêchent les efforts de sauvetage et de restauration de la pêche mondiale et des emplois qui y sont liés, générant 50 milliards de dollars de moins par an pour le secteur de la pêche maritime.

Source: PNUD (Programme des Nations-unies pour le développement).

Cibles dans l'Agenda 2030 n°14.4

D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

Acteurs possibles

- **Association:** ONG œuvrant pour la protection des océans...
- **Entreprise:** grossiste acheteur de poissons pour GMS (grande et moyenne surface)...
- **Collectivité:** ville portuaire...
- **État:** ministère de la Transition écologique et solidaire, OMC...
- **Centre de recherche:** centre de recherche sur la biodiversité...
- **Individu:** consommateur...



Exemple d'initiative

Le Marine Stewardship Council (MSC) est une organisation internationale sans but lucratif. Elle propose un label et un programme de certification MSC pour protéger les océans de par le monde. Pour cela, l'organisation travaille avec de nombreux partenaires, à la création d'un marché mondial pour les produits de la mer durables. Ainsi, le label reconnaît et récompense les pêcheries durables afin d'influencer les choix des consommateurs lorsqu'ils achètent des produits de la mer.

Protéger la biodiversité



Échelle locale



Les faits. La France figure parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées. Au total, 1353 espèces menacées au niveau mondial sont présentes sur son territoire, en métropole et en outre-mer.

En France, la population d'oiseaux communs a diminué de 22 % entre 1990 et 2017.

Néanmoins, l'aide publique au développement de la France affectée à la biodiversité a atteint 363 millions d'euros en 2016 ; soit une augmentation de 34 % par rapport à 2015.

Sources: Liste rouge de l'UICN (version 2019.2) / Observatoire national de la biodiversité, 2018. / Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2017.

Cible dans l'Agenda 2030 n°15.5

Prendre d'urgence des mesures pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Acteurs possibles

- **Association:** association de défense de la biodiversité, conservatoire des espaces naturels...
- **Entreprise:** direction RSE d'une entreprise...
- **Collectivité:** commune, département...
- **État:** ministère de la Transition écologique et solidaire...
- **Centre de recherche:** observatoires régionaux de la biodiversité...
- **Individu:** citoyen...

Exemples d'initiatives

- Au niveau local, les associations de défense de la biodiversité agissent sur plusieurs volets : l'étude des milieux, afin de recenser les espèces et de mesurer les évolutions de la biodiversité, la sensibilisation du grand public à la préservation des espaces, l'action juridique contre des pratiques illégales (braconnage, décisions administratives comme des arrêtés de défrichement...), le soin des animaux, et des actions de plaidoyer citoyen (pétitions...).
- Dans les quartiers ou les villages, les jardins partagés, conçus et cultivés collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village, sont des lieux de sensibilisation et d'apprentissage à la biodiversité.

Préserver les écosystèmes de montagne



Échelle nationale



Les faits. Les écosystèmes de montagne remplissent un grand nombre de services à des bénéficiaires locaux et distants : production de fourrage, régulation hydrologique qui détermine la production d'énergie hydro-électrique, contrôle de l'érosion...

S'ils sont dans un état de conservation favorable, les écosystèmes de haute montagne sont cependant menacés. Les massifs montagneux sont ainsi particulièrement touchés par le réchauffement climatique. Depuis 1990, avec des fontes estivales prononcées, la masse des glaciers métropolitains diminue de 1 m³ d'équivalent en eau par an. Le tourisme et les infrastructures contribuent à la dégradation des sols.

Sources: Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Efese) et Rapport sur l'état de l'environnement

Cible dans l'Agenda 2030 n°15.4

D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.



Acteurs possibles

- **Association:** association de protection de l'environnement (WWF...), de développement des services publics en zones de montagne (Adrets...), tourisme responsable...
- **Entreprise:** station de sports d'hiver, transporteur, entreprise de fret, entreprise de génie civil...
- **Collectivité:** commune de montagne, région, métropole...
- **État:** ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de la Cohésion des territoires...
- **Centre de recherche:** centre de recherche interdisciplinaires sur la montagne / sur les écosystèmes d'altitude...
- **Individu:** touriste, randonneur, résident en zone de montagne...



Exemples d'initiatives

- Pour favoriser les mobilités douces en montagne, l'association Mountain Wilderness a répertorié 15 000 itinéraires accessibles en transports en commun.
- Favoriser le développement de zones préservées, en mobilisant la connaissance scientifique, la coopération transfrontalière et sensibilisant les pouvoirs publics sur les modes de gestion responsables des zones de montagne.

Développer une gestion durable des forêts



Échelle internationale



Les faits. Environ 1,6 milliard de personnes – dont environ 70 millions de cultures autochtones – dépendent des forêts pour assurer leur subsistance.

Entre 2000 et 2010, il y a eu une perte nette de superficie forestière de sept millions d'hectares par an dans les pays tropicaux et un gain net de superficie des terres agricoles de six millions d'hectares par an.

Sources: ONU, 2000 / FAO, 2016.

Cible dans l'Agenda 2030 n°15.2

D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.



Acteurs possibles

- **Association:** ONG de défense de l'environnement...
- **Entreprise:** entreprise forestière, industriel, multinationale...
- **Collectivité:** ville en jumelage, collectivité d'Outre-mer...
- **État:** Office national des forêts, FAO...
- **Centre de recherche:** institut de collecte de données géographiques...
- **Individu:** habitant, citoyen...



Exemples d'initiatives

- Le WWF travaille avec des entreprises françaises afin de faire évoluer leur politique d'achats et enrayer la déforestation de leurs chaînes d'approvisionnement, que ce soit des produits issus de la forêt, tel le bois, le papier et l'hévéa, ou des produits agricoles cause de la déforestation. Dans ce cadre, le WWF promeut la certification, comme le FSC, qui permet de valoriser une gestion durable de la forêt afin de la protéger sur le long terme.
- Eden Reforestation Projects est une ONG œuvrant pour la reforestation. En partenariat avec les gouvernements et collectivités, elle fournit des emplois aux populations pauvres pour planter des arbres et restaurer les forêts.

Valoriser et encourager l'engagement des jeunes dans la vie de la cité

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Échelle locale



Les faits. 74% des 18-24 ans ne sont pas allés voter pour les législatives de 2017. 87% des jeunes ne s'estiment pas assez représentés en politique.

En 2017, un tiers des jeunes de 18-30 ans sont membres ou participent aux activités d'une association. Les jeunes entretiennent depuis longtemps un rapport différent avec la politique conventionnelle, notamment électorale. Si les jeunes votent moins que les autres catégories d'âge, ils ont tendance à s'impliquer davantage au-delà des circuits traditionnels, institutionnels, formels de la politique.

Sources: touselus.fr / Baromètre DJPEVA pour la jeunesse, 2017 et article de L. Lardeux, « Engagement associatif des jeunes: clivages et convergences », *La Tribune Fonda* n°239, Septembre 2018.

Cible dans l'Agenda 2030 n°16.7

Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.



Acteurs possibles

- **Association:** association d'éducation populaire, association de promotion de la démocratie...
- **Entreprise:** *civic tech*, entreprise d'aménagement urbain, agence de design/urbanisme...
- **Collectivité:** municipalité...
- **État:** ministère de la Cohésion des territoires, ANCT, plateforme data.gouv.fr, service déconcentré (DDCS...)
- **Centre de recherche:** *fablab* de design d'espace, institut de recherche statistique...
- **Individu:** habitant, jeune engagé, jeune souhaitant s'engager, jeune volontaire en service civique...



Exemples d'initiatives

- La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative.
- Dans les communes, les conseils de jeunes consultatifs et permettant à des jeunes d'impulser des actions sur leur territoire.
- L'association Tous élus accompagne des jeunes de tous horizons pour développer leur participation citoyenne, par le biais de formations et d'ateliers et de communautés locales d'entraide.

Protéger les libertés individuelles et prévenir les violences policières

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Échelle nationale



Les faits. L'actualité met régulièrement en avant les usages disproportionnés de la violence et des armes dites non-létales par les forces de l'ordre, notamment dans le cadre de la répression des mouvements sociaux.

Sur son blog « Allô place Beauvau », le journaliste David Dufresne documente depuis novembre 2018 les violences policières. Mi-juin 2020, 950 faits sont signalés, dont trois décès. Ce travail est une référence pour l'ONU et le Parlement européen.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°16.3, 16.6 et 16.10

Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité. / Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. / Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.



Acteurs possibles

- **Association:** association de défense des droits de l'Homme (Ligue des droits de l'Homme...)
- **Entreprise:** entreprise d'équipement...
- **Collectivité:** région, département...
- **État:** ministère de l'Intérieur, IGPN, ministère de la Justice, préfecture, Défenseur des droits...
- **Centre de recherche:** *consortium* de journalistes...
- **Individu:** militant, citoyen...



Exemples d'initiatives

La Ligue des droits de l'Homme et le Défenseur des droits agissent par voie de sensibilisation et ont formulé des recommandations pour rompre avec cette situation :

- limiter le recours à certaines armes de « force intermédiaire » compte tenu des tensions qu'elles suscitent et des blessures graves, voire des décès, qu'elles occasionnent ;
- recentrer le maintien de l'ordre sur sa mission de police administrative de prévention et sur l'accompagnement de la liberté de manifester ;
- garantir un traitement judiciaire équitable des faits de violences policières ;
- réformer les conditions autorisant les contrôles d'identité, aujourd'hui détournés de leur objet à des fins de pression et de répression,
- améliorer la formation des policiers et gendarmes.

Éradiquer l'évasion fiscale légale ou illégale



Échelle internationale



Les faits. La corruption, la fraude, le vol et l'évasion fiscale coûtent quelque 1,26 billion de dollars par an aux pays en développement.

Cette somme d'argent permettrait d'aider ceux qui vivent avec moins de 1,25 dollar par jour pendant au moins six ans.

Source : ONU, 2017.

Cibles dans l'Agenda 2030 n°16.4

D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.



Acteurs possibles

- **Association** : ONG dénonçant ou luttant contre l'évasion fiscale (Transparency International, Attac, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam...)
- **Entreprise** : multinationale, banque...
- **Collectivité** : capitales, villes « places boursières »...
- **État** : ministère de l'Économie et des finances, Union européenne...
- **Centre de recherche** : observatoire et centre de recherche pour le développement économique (OCDE...)
- **Individu** : évadé fiscal, lanceur d'alerte...



Exemples d'initiatives

- Levée du secret bancaire depuis 2018 : tous les États européens ont accepté l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales sur leurs clients européens.
- La loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires oblige les banques à publier des données concernant leurs activités dans les paradis fiscaux.
- Dénonciation médiatique des paradis fiscaux : des journalistes s'organisent en *consortium* pour dénoncer les pratiques d'évasion fiscale, comme avec l'affaire des *Panama Papers*.
- Sanctions administratives et pénales transactions commerciales internationales une infraction pénale. des agents publics étrangers.

LEXIQUE

Les présentations proposées ci-dessous proviennent de sources différentes, la plupart du temps des sites internet des organismes concernés. La Fonda a sélectionné les textes pour leur clarté, en veillant à la conformité des informations.

Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'Ademe est un établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols, etc., l'Ademe conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

Acidification des océans. L'acidification des océans désigne la baisse progressive du pH des océans causée notamment par les pollutions humaines. L'océan devient alors de plus en plus acide, ce qui perturbe l'écosystème océanique. Ce phénomène complexe a de multiples conséquences sur les équilibres écosystémiques mondiaux, et de plus en plus de scientifiques s'inquiètent de son accélération. (source : youmatter.world)

AFD (Agence française de développement). Établissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale.

Agroécologie. Manière de concevoir des systèmes de production en s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, tout en cherchant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. L'agroécologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production agricole et

restaure une mosaïque paysagère diversifiée (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agroécologiques...) et le rôle de la biodiversité comme facteur de production est renforcé, voire restauré. (Source : agriculture.gouv.fr)

AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale, débouchant sur un partage de récolte régulière composée des produits de la ferme.

ANCT (Agence nationale de cohésion des territoires). Née en janvier 2020 de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epereca et de l'Agence du numérique, l'ANCT assure un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités territoriales de mener à bien leurs projets. Pour cela, elle leur facilite l'accès à des ressources et à une ingénierie technique et financière. Par ailleurs, l'ANCT développe des programmes d'appui innovants pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux et renforcer la cohésion des territoires.

Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Créée en 2010, l'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Elle évalue les risques (chimiques, biologiques, physiques...) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les âges et moments de sa vie. Elle assure aussi l'évaluation de l'efficacité et des risques des médicaments vétérinaires, des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes... ainsi que des biocides, afin de délivrer les autorisations de mise sur le marché.

Artificialisations des sols. Transformation d'un sol à caractère naturel ou agricole par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou

partielle. (source : notre-planete.info)

Banque mondiale (Groupe de la Banque mondiale). Le Groupe de la Banque mondiale (GBM ou WBG en anglais) réunit cinq organisations internationales réalisant des prêts à effet de levier pour les pays en développement. Il a été fondé en juillet 1944 et est lié à l'ONU.

Budget participatif. Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement. Née en 1989 à Porto Alegre au Brésil, cette innovation démocratique s'est diffusée à travers le monde. (source : Wikipedia)

Caf (Caisse d'allocations familiales). Les Caf sont les organismes locaux de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), qui forme la branche « famille » de la Sécurité sociale française. Chaque Caf est un organisme de droit privé à compétence territoriale chargé de verser aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social, dans des conditions déterminées par la loi, dites prestations légales. Chaque Caf assure en outre, à l'échelle locale, une action sociale essentiellement collective par une assistance technique et des subventions à des acteurs locaux de la vie sociale : mairies, crèches, centres de loisirs, etc. (Source : Wikipedia)

Centre Persée Mines ParisTech. Le centre Persée est un des centres de recherche de l'école Mines Paris Tech. Il travaille au développement de nouvelles technologies de l'énergie et des énergies renouvelables.

Cerema. Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires Doté

d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema accompagne les territoires pour la réalisation de leurs projets dans différents champs d'action, comme l'aménagement du territoire, la transition énergétique, la mobilité et les transports...

Certificat Cléa. Certificat de connaissances et de compétences professionnelles, le certificat Cléa s'adresse principalement à des personnes peu qualifiées, n'ayant pas de certification professionnelle, fragilisées socialement par les évolutions économiques. Cette démarche de certification leur permet de rester en contact avec l'emploi, d'avoir une présence plus visible sur le marché du travail.

CIDFF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles)

Les CIDFF exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Les CIDFF informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit ; de la lutte contre les violences sexistes ; du soutien à la parentalité ; de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise ; de la sexualité et de la santé.

Cirad. Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes. Avec ses partenaires du Sud, le Cirad produit et transmet de nouvelles connaissances pour accompagner l'innovation et le développement agricole. Il met son expertise scientifique et institutionnelle au service des politiques publiques de ces pays et des débats internationaux sur les grands enjeux de l'agriculture. Il apporte son soutien à la diplomatie scientifique de la France.

Circuit court. Circuit de distribution

dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur telles que la vente directe à la ferme, ou bien la vente indirecte avec un seul intermédiaire.

Cités-unies France. Créée en 1975, Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveau, des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale. Elle accompagne ces collectivités dans la mise en œuvre de leurs actions à l'international, de leur rayonnement, de leur attractivité et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques. Cette action internationale revêt de nombreuses formes : la coopération décentralisée désigne toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre des autorités locales de deux pays. L'action internationale des collectivités, plus large que la coopération décentralisée, ne nécessite pas forcément d'avoir formalisé un partenariat. Elle englobe les échanges économiques, universitaires, la mobilité des jeunes, la coopération décentralisée etc.

C40 - Cities Climate Leadership Group. Le C40 est un réseau mondial de grandes villes qui vise à développer et mettre en place des mesures et programmes afin d'aboutir à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des risques climatiques. Le C40 réunit plusieurs fois dans l'année les maires de ces grandes villes, amenés à réfléchir ensemble autour des défis communs auxquels elles sont confrontées (trafic, efficacité énergétique des bâtiments, gestion des déchets...) et de déployer des solutions. (source : liberation.fr)

Civic Tech. Les Civic Tech (ou technologies civiques) désignent l'ensemble des outils numériques développés pour renforcer la participation des individus aux projets d'intérêt général, aux décisions politiques... et ainsi renforcer et faciliter l'exercice démocratique.

CLER - Réseau pour la transition énergétique. Anciennement "Comité de liaison pour les éner-

gies renouvelables", le CLER est une association française de protection de l'environnement créée en 1984 qui fédère plus de trois cents structures professionnelles actrices de la transition énergétique sur le terrain, par le biais de pratiques locales vertueuses et reproductibles.

Cnam (Conservatoire national des arts et métiers). Le Cnam est un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche français. Il dispense principalement des formations scientifiques et techniques.

CNRS. Le CNRS, pour "Centre national de la recherche scientifique", est un organisme public de recherche pluridisciplinaire placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Sa mission est de faire progresser la connaissance et être utile à la société. Ainsi le CNRS identifie et effectue, seul ou avec ses partenaires, toutes les recherches présentant un intérêt pour la science ainsi que pour le progrès technologique, social et culturel du pays.

Conservatoires d'espaces naturels. Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN), au nombre de 25 en France, sont des associations engagées à but non lucratif. Depuis l'origine avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, ils sont devenus des gestionnaires reconnus de 3440 sites naturels en métropole et outre-mer. (Source : reseau-cen.org)

Coopération décentralisée. La coopération décentralisée est un mode de coopération internationale au développement comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités, équivalentes ou non, d'autres pays. (Source : Wikipedia)

CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement). Le CRID, créé en 1976, réunit une cinquantaine d'ONG qui partagent une vision de la

solidarité internationale reposant sur le partenariat et l'éducation au développement. Le CRID mène de nombreuses campagnes d'interpellation des décideurs publics et de mobilisation citoyenne en s'appuyant sur le travail de plaidoyer fait par ses membres.

CTE (Contrat de transition écologique). Lancés en 2018, les CTE traduisent les engagements environnementaux pris par la France au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets. Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats. (Source : cte.ecologique-solaire.gouv.fr)

Crowdsourcing. Le crowdsourcing se traduit littéralement par « l'approvisionnement par la foule ». Il consiste à faire appel au grand public pour récolter des informations ou des données. Il s'est particulièrement développé avec l'essor des technologies numériques.

DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale). En France, les DDCS sont des services déconcentrés de l'État officiant auprès du préfet de département dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse (accueil collectif de mineur, politiques éducatives territoriales...), des sports (comités départementaux des différents sports...), de la vie associative et, le cas échéant, de la protection des populations. Elles sont pilotées par la DGCS (voir ci-dessous).

DGCS (Direction générale de la cohésion sociale)
Au sein du ministère des Solidarités et de la Santé, la DGCS a pour

mission de concevoir, piloter et évaluer les politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité, afin de favoriser la cohésion sociale et le soutien à l'autonomie des personnes.

DGCL (Direction générale des collectivités locales). La DGCL est, au sein de l'État, l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales. Rattachée au ministère de l'Intérieur, elle est chargée d'élaborer l'ensemble des dispositions concernant les collectivités territoriales, de répartir les concours financiers de l'État entre ces collectivités, de mettre en place les statuts des acteurs locaux (élus et personnels).

Défenseur des droits. En France, le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, instituée en 2011. Nommé par le président de la République pour un mandat de six ans, le Défenseur des droits est chargé de défendre les droits des citoyens non seulement face aux administrations mais dispose également de prérogatives particulières en matière de promotion des droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations, du respect de la déontologie des activités de sécurité. (Source : Wikipedia)

Dircccte (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Les Dircccte sont des services déconcentrés de l'État sous tutelle commune du ministère du Travail et du ministère de l'Économie et des Finances. Elles disposent de compétences d'animation (développement économique local, support aux pôles de compétitivité, coordination avec Pôle Emploi...) et de coopération avec les collectivités territoriales (formation, apprentissage...). (Source Wikipedia)

DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Les Dreal représentent l'unique pilote au niveau régional de la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de la Transition

écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la Cohésion des territoires (MCT). Les DREAL sont chargées d'élaborer et de coordonner les politiques de l'État en matière de « développement et d'aménagement durables, de transition écologique, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la qualité des milieux (eau, air, sol), de la biodiversité et des paysages, de prévention des pollutions, des risques et des nuisances, ainsi que de logement, d'hébergement, de rénovation urbaine et de transports, en recherchant la cohérence entre ces enjeux » (Source Wikipedia)

DRIEA (Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement). Les DRIEA relèvent de deux ministères, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Elle conduisent la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de transports, d'aménagement durable, d'habitat et d'urbanisme. S'appuyant sur une transversalité des approches, les DRIEA accompagnent les acteurs locaux sur des enjeux forts tels que l'aménagement des territoires, la modernisation et la sécurité des transports, la promotion de l'innovation, et la transition énergétique.

Développement durable. En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. (Source : Insee.fr)

EEDD (Éducation à l'environnement et au développement durable). L'éducation à l'environnement est un secteur récent né du croisement des valeurs de l'éducation populaire (éducation pour tous et tout au long de la vie) et des préoccupations environnementales (éducation pour l'environnement). C'est une éducation qui recherche l'autonomie, la responsabilisation, l'épanouissement personnel et l'exercice de la citoyenneté, tout

en sensibilisant à la relation de l'Homme avec son milieu. (Source graine-aquitaine.org)

FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture). La FAO est l'agence spécialisée des Nations-unies qui mène les efforts internationaux vers l'élimination de la faim. Son objectif est d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et d'assurer un accès régulier et suffisant à une nourriture de bonne qualité permettant à tous, de mener une vie saine et active.

Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural). Le Feader intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Le Giec a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. (Source: ipcc.ch)

Groupe d'intérêt scientifique (GIS) "Démocratie et participation". Le GIS s'intéresse à la contribution des citoyens, au-delà du fonctionnement habituel de la vie politique institutionnelle, aux choix engageant la vie en société — développement durable, égalité sociale, redistribution et solidarité, rapports science-société, libertés et élargissement des droits, territorialisation et métropolisation, mondialisation, etc. — à leur discussion dans de multiples espaces civiques et à leur réalisation par la mise en œuvre des politiques publiques.

Global Compact. Le Global Compact est une initiative des Nations-unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable.

Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales). Institut indépendant de recherche sur les politiques et plateforme de dialogue multi-acteurs, l'Iddri est un *think-tank* visant à faciliter la transition vers le développement durable.

Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement, et des réseaux). Acteur majeur de la recherche européenne sur la ville et les territoires, les transports et le génie civil, l'Ifsttar est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'Ifsttar conduit des travaux de recherche finalisée et d'expertise dans les domaines des transports, des infrastructures, des risques naturels et de la ville pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et plus largement favoriser un développement durable de nos sociétés.

IMD (Institut de la mobilité durable). L'Institut de la mobilité durable a été créé en 2009 par Renault, la Fondation Renault et ParisTech. Cette collaboration entre les ingénieurs, enseignants-chercheurs et étudiants vise à promouvoir des recherches liées à la conception de systèmes de mobilité innovants (véhicules électriques...) et à former des cadres et scientifiques de haut niveau, dont les compétences et le nombre permettront de répondre aux besoins des industriels du secteur du transport et aux défis que soulève le développement de systèmes de transport durables.

Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques). Créé en 1990, l'Ineris est un établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. Il a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Pour ce faire, il mène des programmes de recherche visant à mieux com-

prendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques, et met son expertise à disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale.

IGN (Institut national de l'information géographique et forestière). L'IGN est l'opérateur de l'État en matière d'information géographique et forestière de référence. Il développe en permanence de nouveaux référentiels, produits et géoservices, répondant aux besoins croissants et évolutifs en données cartographiques et en informations géolocalisées. Il intervient en appui à l'évaluation et à la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des risques, d'aménagement du territoire, de développement durable, de défense et de sécurité.

IGPN (Inspection générale de la Police nationale). L'IGPN est le service à compétence nationale, chargé du contrôle des directions et services de la direction générale de la Police nationale et de la préfecture de police de Paris. Son rôle est d'améliorer le fonctionnement de la Police nationale, notamment en réalisant des inspections et contrôles internes ou en améliorant les règles déontologiques et les pratiques.

Inrae (Institut national pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). L'Inrae est né en janvier 2020 de la fusion entre l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) et l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). Sa vocation est de produire et diffuser des connaissances pour répondre aux enjeux de société ; et de mobiliser ces connaissances au service de l'innovation, de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques

Inserm. Créé en 1964, l'Inserm est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et du ministère de la Recherche. Dédié à la

recherche biologique, médicale et à la santé humaine, il se positionne sur l'ensemble du parcours allant du laboratoire de recherche au lit du patient. Sur la scène internationale, il est le partenaire des plus grandes institutions engagées dans les défis et progrès scientifiques de ces domaines.

Institut de l'économie circulaire. Organisme de référence et d'influence autour de l'intelligence écologique et de l'économie de la ressource, l'Institut de l'économie circulaire est composé d'entreprises, collectivités, associations et universités. Sa mission est de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés pour promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement.

Iresen (Institut de recherches en énergies solaires et énergies nouvelles). Au Maroc, l'Iresen est un institut de recherche créé en 2011 par le ministère en charge de l'Énergie et plusieurs acteurs clés du secteur énergétique du pays. Sa mission est d'accompagner la stratégie énergétique nationale en soutenant la R&D appliquée dans le domaine de l'énergie solaire et des énergies nouvelles.

Lanceur d'alerte. Un lanceur d'alerte est une personne qui, dans le contexte de sa relation de travail, révèle ou signale un état de fait mettant en lumière des comportements illicites ou dangereux qui constituent une menace pour l'homme, l'économie, la société, l'État ou l'environnement, c'est-à-dire pour le bien commun, l'intérêt général. Dernier recours lorsque les contrôles sont défaillants, il joue un rôle fondamental dans la lutte contre la corruption et se trouve très souvent la cible d'intimidations, de menaces et de représailles : licenciement, procès en diffamation, harcèlement... (Source : amnesty.fr).

LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). L'agrément LEED est un système nord-américain de standardisation de bâtiments à haute qualité environnementale créé par le US Green Building Council en 1998, semblable à Haute qualité environnementale en France. Un bâtiment peut atteindre quatre niveaux :

certifié, argent, or ou platine. Les critères d'évaluation incluent : l'efficacité énergétique, l'efficacité de la consommation d'eau, l'efficacité du chauffage, l'utilisation de matériaux de provenance locale et la réutilisation de leur surplus.

Marine Stewardship Council (MSC). Le Marine Stewardship Council est une organisation internationale sans but lucratif qui, à l'issue d'un programme de certification, délivre un label pour reconnaître et récompenser les pêcheries durables. Le MSC travaille, avec de nombreux partenaires, à la création d'un marché mondial pour les produits de la mer durables.

Micro-crédit. Le microcrédit consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires classiques. Le microcrédit se développe surtout dans les pays en développement, où il permet de concrétiser des microprojets, favorisant l'activité et la création de richesses, mais se pratique aussi bien dans les pays développés ou en transition. (Source : Wikipedia)

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). L'OCDE est une organisation internationale dont la mission est de promouvoir des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous. En étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les acteurs économiques et sociaux ainsi que les représentants de la société civile, l'OCDE établit des normes internationales et propose des solutions aux défis du monde d'aujourd'hui. Elle met ses données, analyses et conseils sur les politiques publiques à la disposition des dirigeants tout en facilitant le partage de bonnes pratiques entre les pays et les acteurs du changement.

OIT (Organisation internationale du Travail). Unique agence "tri-partite" de l'ONU, l'OIT réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 États membres pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des

programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde.

OMC (Organisation mondiale du commerce). L'OMC est la seule organisation internationale à vocation mondiale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur de l'Organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Le but est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.

OMS (Organisation mondiale de la santé). Institution spécialisée de l'ONU pour la santé publique créée en 1948. Selon sa constitution, l'OMS a pour objectif d'amener tous les peuples du monde au niveau de santé le plus élevé possible. La santé étant définie dans ce même document comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité ».

OMPE (Organisation mondiale pour la protection de l'environnement). ONG française fondée en 2013, l'OMPE se donne pour mission de contribuer à la préservation mondiale de l'environnement et de la biodiversité par la réflexion et la mise en œuvre de projets technologiques innovants.

ONPE (Observatoire national de la précarité énergétique). Créé en 2011 par la loi Grenelle 2, l'ONPE vise à devenir un outil de référence sur la précarité énergétique, de suivi et d'analyse du phénomène et des dispositifs existants susceptibles d'apporter des éléments d'aide à la décision aux services de l'État, de ses agences, des collectivités territoriales, des fournisseurs d'énergie et de l'ensemble des associations et des professionnels œuvrant dans le domaine.

ONU (Organisation des Nations-unies). Créé en 1945, en remplacement de la Société des Nations, l'ONU regroupe aujourd'hui 193 États membres. Les

objectifs premiers de l'organisation sont le maintien de la paix et la sécurité internationale. Pour les accomplir, l'ONU promeut la protection des droits de l'homme, la fourniture de l'aide humanitaire, le développement durable et la garantie du droit international. La Charte de l'ONU définit six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le Secrétariat. Le système des Nations unies inclut plus largement des programmes, fonds, institutions spécialisées et apparentées. (Source : Wikipedia).

PAC (Politique agricole commune). La PAC est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne, gérée par la Direction générale « Agriculture et développement rural » de la Commission européenne. Au niveau français, elle est exécutée principalement via les offices sous tutelle du ministère de l'Agriculture. Entrée en vigueur en 1962, la PAC s'articule aujourd'hui en deux volets : un soutien du marché, des prix et des revenus agricoles, et le développement rural. (Source : Wikipedia).

Office français de la biodiversité. L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. (Source : ofb.gouv.fr)

Partenariat français pour l'eau. Le Partenariat français pour l'Eau (PFE, en anglais French Water Partnership) est une association à but non lucratif, créée en 2007. Elle porte un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques de développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays. Le PFE rassemble aujourd'hui environ 200 membres, acteurs publics et privés de l'eau : État et ses établissements publics, ONGs et fondations, collectivités territoriales, acteurs économiques, institutions de recherche, personnes physiques françaises

et étrangères. (Source : partenariat-francais-eau.fr)

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). Le PNUD fait partie des programmes et fonds de l'ONU. Son rôle est d'aider les pays en développement en leur fournissant des conseils mais également en plaçant leurs causes pour l'octroi de dons.

PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). Le PNUE est une organisation dépendante de l'ONU, créée en 1972, et ayant pour but de coordonner les activités des Nations unies dans le domaine de l'environnement et d'assister les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales.

Copernicus. Copernicus est le programme d'observation de la Terre de l'Union européenne. Il offre des services d'information basés sur l'observation de la Terre par satellite et des données in situ (non spatiales). De vastes quantités de données mondiales provenant de satellites et de systèmes de mesure terrestres, aériens et maritimes sont utilisées pour fournir des informations afin d'aider les prestataires de services, les autorités publiques et les autres organisations internationales à améliorer la qualité de vie des citoyens européens. Les services d'informations fournis sont accessibles gratuitement et librement à ses utilisateurs. (Source : copernicus.eu/fr)

RSE (Responsabilité sociétale des entreprises). La RSE désigne la prise en compte par les entreprises, sur base volontaire, des enjeux, sociaux et éthiques dans leurs activités. Les activités des entreprises sont ici entendues au sens large : activités économiques, interactions internes et externes. (Source : Wikipedia).

Santé publique France. Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Créée en mai 2016, c'est un établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la Santé. Sa mission est d'améliorer et de protéger la santé des populations.

Elle s'articule autour de trois axes : anticiper, comprendre et agir. (Source : santepubliquefrance.fr)

Syctom. Le Syctom est un syndicat de traitement et de valorisation des déchets. Au service de près de 6 millions d'habitants de 85 communes d'Île-de-France, il traite chaque année près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers. (Source : mesdechetsalimentaires.fr)

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) Appelée également World Conservation Union, l'UICN est l'une des principales organisations non-gouvernementales mondiales consacrées à la conservation de la nature. Elle regroupe des gouvernements et organisations issues de la société civile. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et d'assurer que les ressources naturelles soient utilisées d'une manière équitable et durable.

Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) L'Unesco est une institution spécialisée de l'ONU dont la mission est de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ». (Source : Wikipedia).

LE PROGRAMME FAIRE ENSEMBLE 2030

Un monde juste, solidaire et durable comme horizon commun, la coopération comme levier.

Le jeu Faire ensemble 2030 est l'un des outils déployés par la Fonda dans le cadre d'un vaste programme du même nom. Avec le programme Faire ensemble 2030, la Fonda a souhaité prendre part au dispositif d'action internationale et transversale que constitue l'Agenda 2030. Celui-ci offre un cadre de dialogue sans précédent entre l'État et la société civile, et fonde sa mise en œuvre sur des partenariats au service d'un monde solidaire, durable et juste.

Pour la Fonda, il est plus que jamais nécessaire, face à l'amplification des risques écologiques et à l'aggravation des inégalités sociales, **d'inscrire les solutions déployées par le monde associatif et l'ESS dans le programme mondial de l'Agenda 2030.** D'une part pour rappeler l'apport considérable des associations à la société, et d'autre part pour que les initiatives associatives puissent, grâce à la mobilisation des autres acteurs, gagner en impact et devenir des réponses pérennes et essaimables à différentes échelles.

Avec Faire ensemble 2030, **la Fonda éclaire et outille les coopérations entre les associations et les autres acteurs**, pour leur permettre de mieux répondre aux ODD, et renforcer leur impact en inscrivant leurs actions et projets au sein de l'Agenda 2030.



Le programme Faire ensemble 2030 s'adresse ainsi à l'ensemble des acteurs engagés pour l'intérêt général (associations, ESS, entreprises, syndicats, pouvoirs publics, monde de l'enseignement et de la recherche...)

Ses objectifs sont :

- de faciliter l'appropriation des ODD,
- de valoriser la contribution massive des acteurs associatifs et de leurs partenaires à l'Agenda 2030,
- d'accroître l'efficacité de l'action collective pour atteindre les ODD en structurant des stratégies d'impact collectif.

Le dispositif s'articule en deux axes :

1. **L'exploration des enjeux**, capitalisation et diffusion de la connaissance.
2. **La construction et l'animation de communautés d'action**, par un dispositif de travail collaboratif.

En 2019, trois thématiques ont été investies plus particulièrement : les communautés de réussite éducative (ODD 4), l'énergie et l'habitat (ODD 7), la santé inclusive (ODD 3).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site fonda.asso.fr



Faire ensemble 2030

Un jeu imaginé et conçu par

La Fonda
fabrique associative

La Fonda remercie ses partenaires financiers et l'ensemble des personnes ayant contribué à la conception de ce jeu, notamment l'équipe du Commissariat général au développement durable pour sa relecture attentive et ses conseils.

- Partenaires du programme Faire ensemble 2030 -



FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MAIRIE DE PARIS

